

RAPPORT BUDGÉTAIRE 2025

BUDGET PRINCIPAL

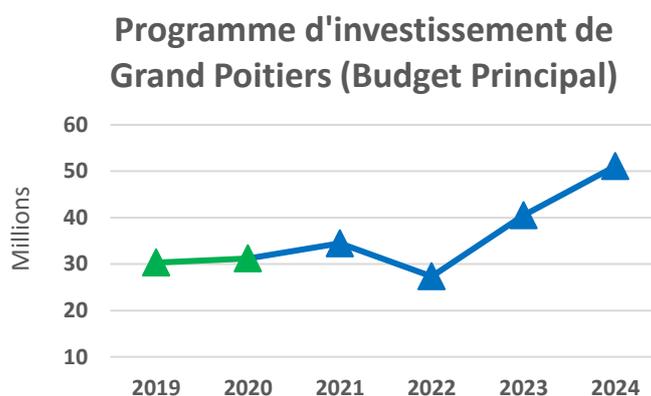
TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Introduction	4
I. L'équilibre général du budget principal	4
I.1 la section de Fonctionnement	5
I.2 La section d'investissement.....	7
II. Les principaux Ratios financiers.....	8
II.1 Epargne brute	8
II.2 L'autofinancement.....	8
II.3 L'encours de dette.....	9
II.4 La capacité de désendettement	9
III. Les recettes réelles	11
III.1 Recettes de fonctionnement.....	11
III.2 Recettes d'investissement.....	18
IV. Les dépenses réelles.....	21
IV.1 Dépenses de fonctionnement	21
IV.2 Dépenses d'investissement	26
V. Les orientations communautaires déclinées en 6 axes	29
V. 1 Vue d'ensemble des axes.....	29
V. 2 Présentation par axes et actions politiques	33
Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique – Vision globale.....	33
Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique – Vision détaillée.....	33
Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire – Vision globale	37
Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire – Vision détaillée	37
Axe 3 – De nouvelles solidarités – Vision globale.....	43
Axe 3 – De nouvelles solidarités – Vision détaillée.....	44
Axe 4 – Vers une transformation de l'économie – Vision globale	47
Axe 4 – Vers une transformation de l'économie – Vision détaillée.....	48
Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire – Vision globale	51
Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire – Vision détaillée.....	52
Axe 6 – Pour une administration exemplaire – Vision globale	54
Axe 6 – Pour une administration exemplaire – Vision détaillée.....	54
VI. Les écritures d'ordre et les résultats	56

INTRODUCTION

I. L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL

Pour 2025, le Budget Primitif (BP) de Grand Poitiers a été élaboré comme les années précédentes, dans le cadre de la stratégie de mandat : **conjuguer les solidarités et les transitions écologiques sur l'ensemble du territoire**. Il s'inscrit donc dans la continuité des années antérieures. A ce stade du mandat électoral, la stratégie se concrétise pleinement, comme en témoigne le niveau de consommation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en 2024 : 51 M€ après une année 2023 déjà record.



L'année 2025 devait s'inscrire dans la continuité des dernières années, en confortant les politiques publiques instaurées depuis le début de mandat, en exécutant la programmation pluriannuelle des investissements, tout en respectant le cadre de la stratégie financière arrêtée. La situation budgétaire au niveau national est venue télescoper ce scénario.

Si la loi de finances pour 2025, douloureusement adoptée en février, est finalement moins contraignante pour les collectivités que le projet de loi de finances (PLF) présenté initialement, **il n'en reste pas moins que 2025 est une année de rupture sur le plan financier pour les collectivités**. Plusieurs dispositifs de la loi de finances pour 2025, ainsi que la hausse déjà actée des cotisations patronales sur la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL) ont un impact très fort dès 2025 et auront des effets encore plus puissants dans les années à venir. Grand Poitiers n'échappe pas à cette situation et c'est dans ce contexte inédit que le budget primitif (BP) 2025 a été élaboré.

Le choix a été fait de s'écarter le moins possible de la stratégie financière de Grand Poitiers, en préservant un niveau d'épargne brute à un peu plus de 10 M€. Pour cela, des efforts de gestion ont été et vont être réalisés sur les dépenses de fonctionnement, que cela soit sur les charges à caractère général ou encore les dépenses de personnel. Des efforts significatifs avaient déjà été réalisés au moment de la crise inflationniste. Ceux de 2025 ne couvrent pas l'intégralité des pertes, mais permettent cependant de ne pas recourir au levier fiscal : les taux de taxes foncières sur le bâti et le non bâti, tout comme le taux de cotisation foncière sur les entreprises seront stables en 2025.

Ces efforts de gestion ne remettent pas significativement en cause, en 2025, les politiques publiques développées avec succès depuis le début du mandat. A ce titre, Grand Poitiers a fait le choix de maintenir les fonds de concours (fonds de solidarité, fonds de projet de territoire) à destination des communes et ainsi de ne pas répercuter vers ces dernières la contrainte budgétaire. En effet, les

communes de Grand Poitiers sont également impactées, notamment par la hausse des cotisations patronales.

Pour les prochaines années, une interrogation du niveau de service public s'avèrera indispensable au regard du contexte financier national.

En matière d'investissement, le niveau de la PPI restera important (54 M€ au BP 2025) mais toutefois à un niveau moindre que l'an passé (59 M€ au BP 2024). Le dimensionnement de cette PPI doit permettre de limiter la croissance de l'endettement.

Le rapport de BP est présenté selon 6 axes, déclinaison de la stratégie de mandat de Grand Poitiers :

- Tous acteurs de la transition écologique (axe 1),
- Le rayonnement sur tout le territoire (axe 2),
- De nouvelles solidarités (axe 3),
- Vers une transformation de l'économie (axe 4),
- Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire (axe 5),
- Pour une administration exemplaire (axe 6).

I.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La très grande majorité des impacts de la loi de finances 2025, ainsi que la hausse des cotisations patronales ont un effet sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. Il en est ainsi de la hausse des cotisations patronales (CNRACL) sur les dépenses (1,3 M€) et du gel de la TVA sur les recettes (0,7 M€). Toujours en matière de recettes, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée en diminution en 2025 par rapport au réalisé 2024 (0,3 M€) tout comme la Dotation dite de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (0,1 M€). A ces éléments, il convient d'ajouter le contexte particulier du marché des assurances qui devrait se matérialiser pour Grand Poitiers par une hausse de près de 0,3 M€ en 2025.

Face à ce contexte, l'ensemble des lignes du budget ont été réinterrogées afin d'optimiser les dépenses et les recettes, sans pour autant renoncer significativement à des politiques publiques, ni aux engagements pris en 2024, avec l'objectif de maintenir une épargne brute de plus de 10 M€. Aussi, des efforts de gestion ont été proposés par les directions et validés par les élus.

En comparaison avec le budget 2024, le budget 2025 s'équilibre à 170,8 M€, soit une augmentation de + 3,9 %. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 2,4 % alors que les recettes réelles de fonctionnement n'évoluent que de + 1,2 %. **Cet effet ciseau entre les recettes et les dépenses explique la diminution de l'épargne brute : 10,1 M€ versus 11,8 M€ l'année précédente.**

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	VARIATION EN MONTANT (2024/2025)	VARIATION EN % (2024/2025)
Recettes réelles de fonctionnement	160 955 K€	162 852 K€	1 897 K€	1,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	149 186 K€	152 770 K€	3 584 K€	2,4%
Epargne Brute	11 769 K€	10 082 K€	-1 687 K€	-14,3%
Recettes d'ordre (opérations entre sections)	1 710 K€	2 600 K€	890 K€	52,0%
Dépenses d'ordre (opérations entre sections)	15 113 K€	18 013 K€	2 900 K€	19,2%
Excédent reporté	1 634 K€	5 331 K€	3 697 K€	226,2%
BUDGET TOTAL	164 300 K€	170 783 K€	6 484 K€	3,9%

Hors effets « CNRACL » et « Assurances », l'évolution des dépenses de fonctionnement aurait été de + 2,0 M€ soit seulement + 1,3 %.

Hors effets « gel de TVA », « DGF et DCRTP », la croissance des recettes de fonctionnement aurait été de + 3,0 M€ soit + 1,9 %.

Conclusion : sans les impacts de la loi de finances, la hausse des cotisations patronales décidées par le gouvernement et la hausse sur les assurances, Grand Poitiers aurait amélioré en 2025 son épargne brute par rapport au BP 2024 de +1,0 M€ à 12,8 M€, ce qui illustre les efforts réalisés dans l'élaboration de ce budget.

Des actions et mesures ont été actées, sur l'ensemble du budget de fonctionnement de la collectivité, il s'agit d'un cumul « de petites sommes » sur différentes thématiques. Pour illustrer ce propos, il est possible de citer comme exemples la réduction des dépenses en matière de gardiennage d'équipement, la diminution du recours à des prestataires extérieurs pour du nettoyage de locaux, la réduction des dépenses en matière de frais de déplacements et de formations, un moindre recours à l'externalisation pour la réparation des matériels et véhicules, la mutualisation renforcée de l'usage des véhicules, la fermeture du gymnase des Feuillants en septembre (avec relocalisation des usagers vers d'autres équipements), une réduction des dépenses d'affranchissement, de fournitures....

Par ailleurs, des efforts sur la masse salariale ont également été actés afin de diminuer la hausse de ce poste de dépenses. **L'ensemble de ces efforts ne doivent pas engendrer à court terme une diminution significative du niveau de service public. Toutefois, ces efforts ne seront pas forcément reproductibles dans le temps et pourraient, à moyen terme, dégrader le niveau de service.**

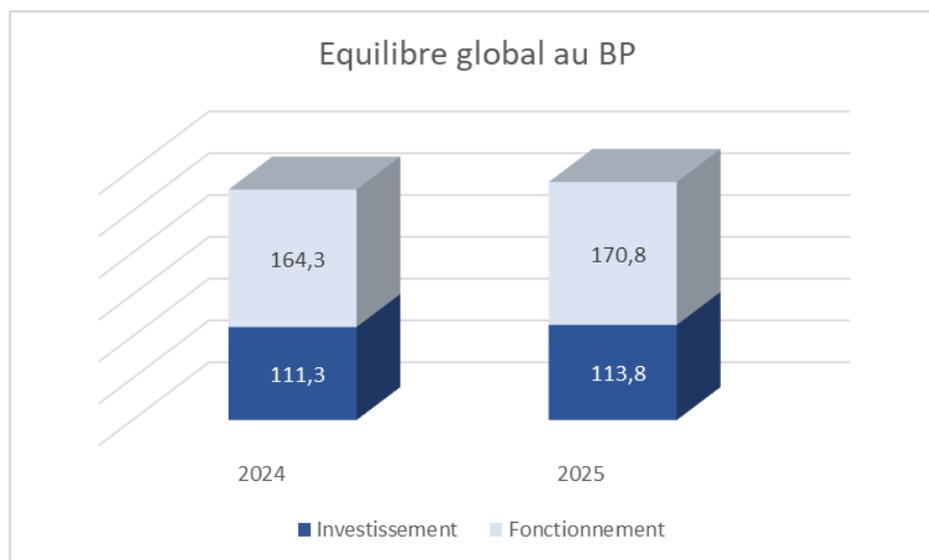
I.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	VARIATION EN MONTANT (2024/2025)	VARIATION EN % (2024/2025)
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	47 900 K€	42 684 K€	-5 216 K€	-11%
<i>Dont affectation au 1068</i>	11 584 K€	6 666 K€	-4 919 K€	-42,5%
RAR en recettes (hors emprunt)	291 K€	4 K€	-287 K€	-99%
Emprunt	41 944 K€	35 213 K€	-6 730 K€	-16%
<i>Dont emprunt reporté de N-1</i>	3 400 K€	0 K€	-3 400 K€	-100,0%
<i>Dont emprunt crédits nouveaux</i>	38 544 K€	35 213 K€	-3 331 K€	-8,6%
Recettes d'ordre	21 138 K€	35 863 K€	14 725 K€	70%
Recettes d'investissement cumulées	111 273 K€	113 765 K€	2 491 K€	2,2%
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	66 785 K€	57 237 K€	-9 548 K€	-14%
<i>Dont travaux</i>	57 220 K€	53 484 K€	-3 736 K€	-6,5%
Dépenses dette	27 948 K€	29 408 K€	1 460 K€	5%
RAR en dépenses	2 K€	0 K€	-2 K€	-100%
Dépenses d'ordre	7 735 K€	20 450 K€	12 715 K€	164%
Déficit reporté	8 803 K€	6 670 K€	-2 134 K€	-24%
Dépenses d'investissement cumulées	111 273 K€	113 765 K€	2 491 K€	2,2%
BUDGET TOTAL	111 273 K€	113 765 K€	2 491 K€	2%

Le budget d'investissement 2025 s'équilibre à 113,8 M€, soit une hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2024. L'évolution moindre du budget comparativement à 2024 est étroitement liée aux éléments contextuels impactant la section de fonctionnement et donc l'impossibilité de disposer d'un autofinancement suffisant pour avoir un moindre recours à l'emprunt. Les crédits de paiement liés uniquement à la PPI ont donc été pour certains décalés, voir ajustés au regard des paiements qui seraient réellement effectués en 2025, afin de limiter le recours à l'emprunt.

L'équilibre du budget est assuré par l'inscription, comme chaque année, d'un emprunt. Pour le BP 2025, cet emprunt global s'élève à 21,2 M€ (35,2 M€ déduits des 14 M€ inscrits en dépenses/recettes pour la gestion active de la dette), soit une baisse de 6,7 M€ par rapport à 2024.

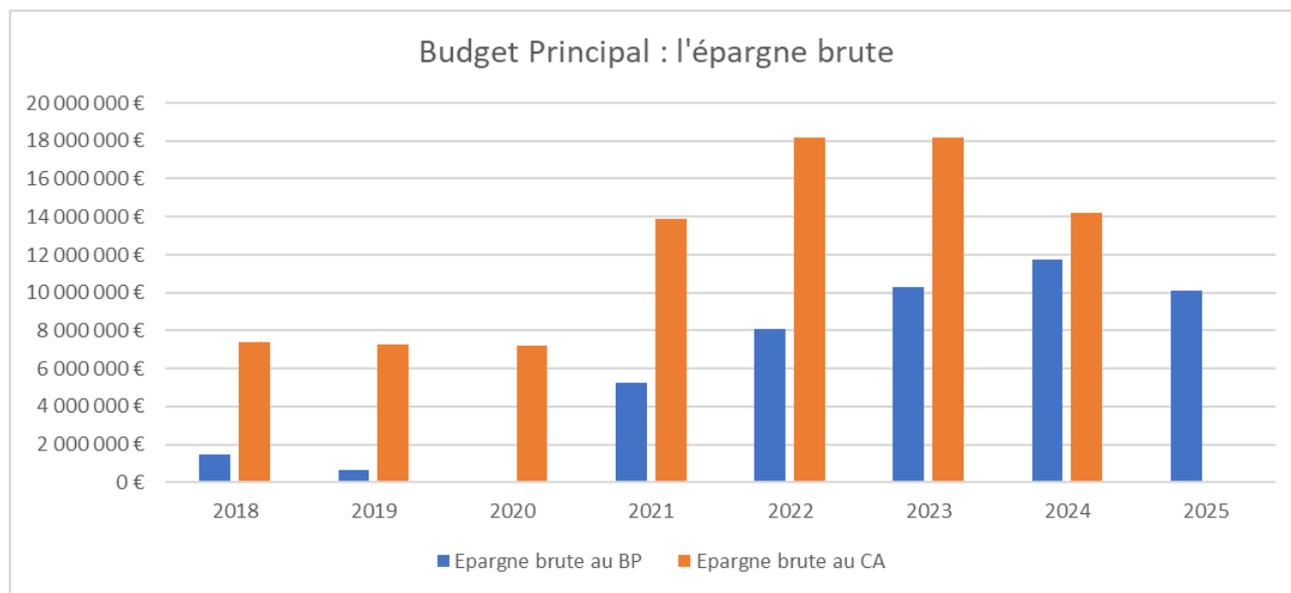
Au regard de ces éléments, la structure du budget Principal de Grand Poitiers reste toutefois stable par rapport à 2024 :



II. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

II.1 EPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est un ratio financier important car il permet d'apprécier la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour rembourser le capital de la dette existante et autofinancer les investissements de l'année.



Au budget Primitif (BP) 2025, l'épargne brute s'élève à **10,1 M€** en baisse de -1,7 M€ par rapport au BP 2024. L'épargne brute du BP 2025 est toutefois proche de celle présentée au BP 2023.

Classiquement, l'épargne brute au BP est toujours inférieure à l'épargne brute constatée au Compte Administratif (CA) compte tenu de la prudence dans l'évaluation des dépenses et des recettes au moment de l'élaboration du BP et de l'enveloppe des dépenses imprévues pour 1,5 M€.

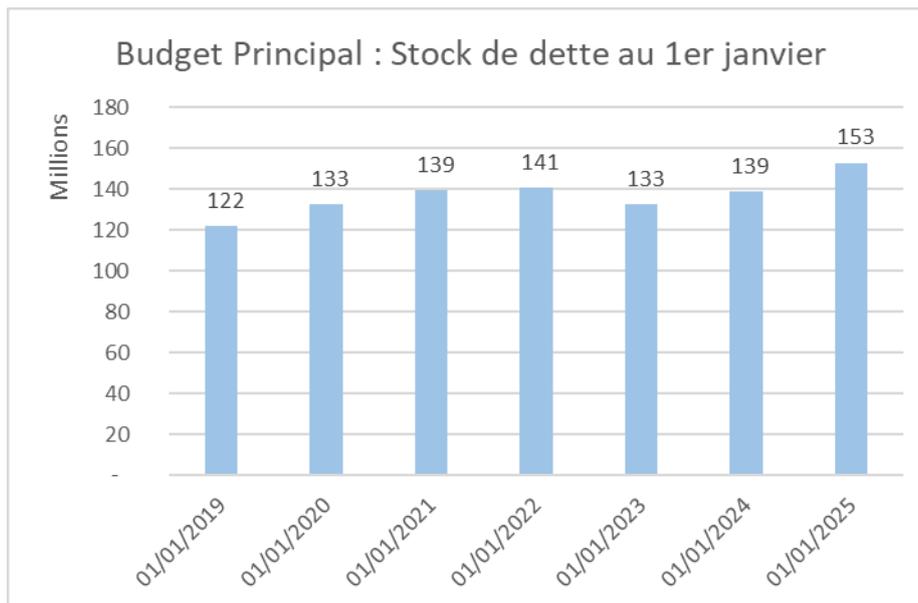
Néanmoins la situation inédite de 2025 ayant conduit à réduire les dépenses et ajuster les recettes au plus près des prévisions ne permet pas d'envisager un écart aussi important que les années précédentes entre l'épargne brute du CA 2025 et celle du BP.

II.2 L'AUTOFINANCEMENT

Au budget Primitif, l'autofinancement 2025 se fixe à près de 15,4 M€. Ce ratio correspond à l'épargne brute majorée de l'excédent reporté au budget. Il permet d'appréhender d'une manière complémentaire à la stricte analyse de l'épargne brute, la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements.

Entre 2018 et 2020, l'autofinancement s'établissait autour de 6 M€. Cet autofinancement est désormais plus que doublé. Cette amélioration permet d'autofinancer une partie du programme d'investissements et de maîtriser ainsi l'encours de dette.

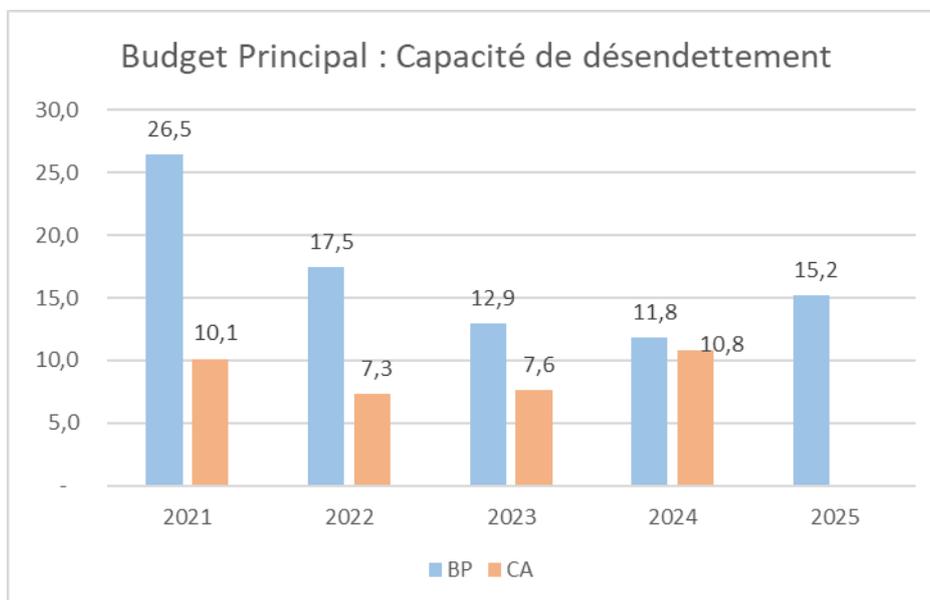
II.3 L'ENCOURS DE DETTE



Au budget Primitif, l'encours de dette au 1^{er} janvier s'établit à 153 M€ soit un montant en hausse par rapport à 2024. Il convient de relever que ce montant comprend les 10 M€ de dette « Intracting » pour la rénovation de l'éclairage public.

II.4 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Ce ratio de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle rembourser sa dette avec son niveau d'épargne brute ?



Le nombre d'années nécessaire au remboursement du stock de la dette avec le niveau d'épargne brute équivalent à celui figurant au BP 2025 s'établit à 15,2 ans.

Ce ratio illustre la méconnaissance de l'Etat entre les décisions listées en loi de finances telles que la hausse des dépenses de CNRACL pour les collectivités ou la stabilité de la recette de fraction de TVA reversée aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation dynamique et son objectif affiché de baisse de niveau d'endettement public. Concrètement, le ratio de

désendettement au BP augmente de près de 50 % malgré les nombreux efforts sur le fonctionnement.

La baisse de la DGF initiée en 2014 et annoncée pour les 3 années suivantes était intervenue en début de mandat des collectivités. Les équipes municipales et communautaires avaient donc intégré ces baisses dans leur programmation des investissements. Il avait été constaté alors une baisse de 25 % des investissements au niveau national et donc une limitation de fait de l'endettement des collectivités locales.

III. LES RECETTES REELLES

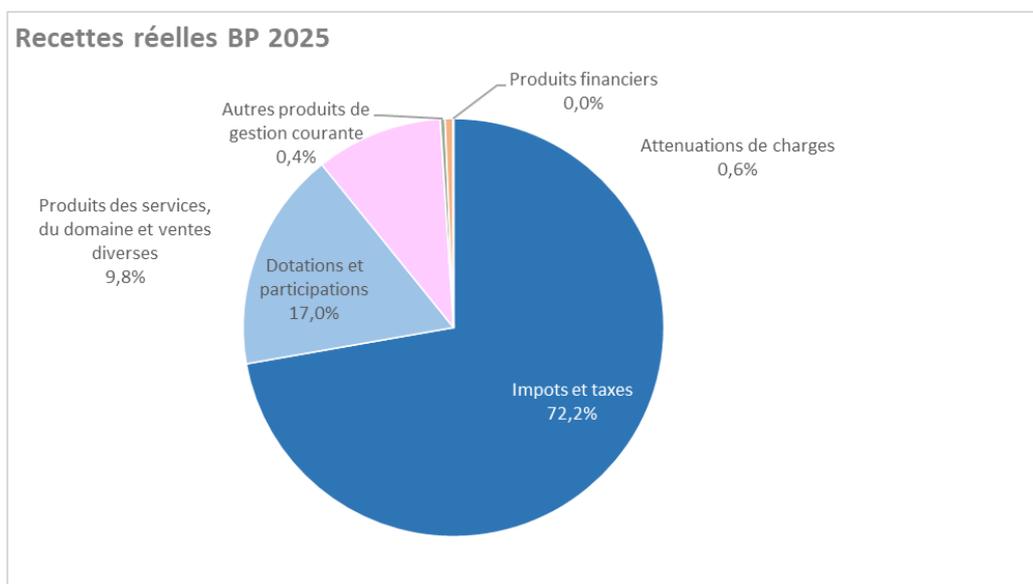
Cette partie a pour vocation de présenter l'ensemble des recettes du budget Principal de Grand Poitiers, en fonctionnement comme en investissement, permettant ainsi d'avoir une vision complète du budget 2025.

III.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de +1,2 % par rapport à 2024, s'élèvent à 162,85 M€ :

RECETTES REELLES	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Impôts et taxes	116 889 K€	117 621 K€	732 K€	0,6%
Dotations et participations	27 156 K€	27 693 K€	537 K€	2,0%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 323 K€	15 881 K€	558 K€	3,6%
Autres produits de gestion courante	527 K€	616 K€	89 K€	16,9%
Attenuations de charges	951 K€	989 K€	38 K€	4,0%
Produits financiers	110 K€	53 K€	-57 K€	-51,8%
TOTAL	160 955 K€	162 852 K€	1 897 K€	1,2%

La fiscalité (impôts et taxes) et les dotations/participations représentent près de 89 % des recettes réelles, dont 72 % pour la fiscalité. Cette structure des recettes est stable par rapport à l'année dernière :



Présentation détaillée des recettes de fonctionnement :

La fiscalité : impôts et taxes

Les recettes comptabilisées en impôts et taxes sont estimées à 117 621 k€ au BP 2025, en progression de +0,6 % :

Impôts et taxes	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Fraction de TVA	45 675 K€	44 946 K€	-729 K€	-1,6%
Impôts directs locaux	31 260 K€	32 090 K€	830 K€	2,7%
Attribution de compensation	27 227 K€	27 074 K€	-153 K€	-0,6%
Taxes sur les surfaces commerciales	4 100 K€	4 660 K€	560 K€	13,7%
Fonds de péréquation ress. communales et intercom.	3 445 K€	3 320 K€	-125 K€	-3,6%
Taxes de séjour	2 000 K€	2 000 K€	0 K€	0,0%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	1 485 K€	1 594 K€	109 K€	7,3%
FNGIR	1 187 K€	1 187 K€	0 K€	0,0%
Taxe GEMAPI	510 K€	750 K€	240 K€	47,1%
TOTAL	116 889 K€	117 621 K€	732 K€	0,6%

Grand Poitiers ne dispose pas d'un effet de levier sur toutes les recettes dites fiscales, la communauté urbaine peut uniquement voter une évolution de taux, tarif ou produit sur un tiers de ses recettes fiscales : taxes foncières sur le bâti et le non bâti, cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur les surfaces commerciales, taxe de séjour et taxe GEMAPI. A noter que cette capacité d'évolution des taux, tarif ou produit peut être dans certain cas limité (plafonnement, liaison de taux...). Les autres produits sont soit de la fiscalité dont la seule maîtrise revient à l'État comme la fraction de TVA, soit des compensations. Autrement dit, Grand Poitiers dispose d'un levier fiscal sur 24 % de ses recettes de fonctionnement. Dans ce cadre, Grand Poitiers choisit de maintenir ses taux de fiscalité locale.

Fraction de TVA et la suppression de la CVAE (44 946 k€)

La fraction de TVA nationale est le premier poste de recettes de Grand Poitiers avec près de 28 % des recettes réelles de fonctionnement. Sur cette recette, la Communauté Urbaine n'a pas de pouvoir de modulation. Sur ce poste, Grand Poitiers subit la décision du Parlement de voter une stabilité du reversement de la fraction de TVA malgré le dynamisme national intégralement encaissé sur le budget de l'Etat.

Il convient aussi de rappeler que cette fraction de TVA dans les budgets locaux résulte de la décision de l'État de supprimer des impôts locaux (Taxe d'Habitation, CVAE). Après la suppression du lien contribuables / habitants, l'Etat supprime le dynamisme naturel des recettes historiquement constatées. Auparavant la taxe d'habitation augmentait naturellement avec les nouvelles constructions et les revalorisations forfaitaires liées à l'inflation. Jusqu'à présent l'impact positif de l'inflation et de la croissance nationale sur les recettes de TVA nationales était répercuté dans les budgets des EPCI afin de compenser l'augmentation naturelle avant la suppression de la taxe d'habitation. La décision de voter une stabilité du reversement de la fraction de TVA supprime cette potentielle augmentation et donc ce dynamisme.

La fraction de TVA de 44 946 k€ correspond à deux compensations. La première était dynamique jusqu'à la loi de finances pour 2025, la seconde est historiquement figée.

- Une compensation nouvellement figée à la suite de la loi de finances pour 2025 : la fraction de TVA en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) : 31,5 M€

La fraction de TVA revenant à chaque collectivité a été initialement calculée à hauteur des recettes supprimées et s'applique au produit de TVA nationale encaissé chaque année. Jusqu'à cette année, le montant de TVA versé à la collectivité évoluait annuellement dans les mêmes proportions que la TVA nationale. Dans la loi de finances pour 2025, la fraction de TVA versée aux EPCI est figée pour 2025, c'est-à-dire que le montant 2025 correspond au montant effectivement encaissé par l'Etat au titre de l'exercice 2024. De CA à BP, la fraction de TVA sera stable. On peut toutefois constater une baisse de BP à BP car les notifications successives transmises par l'Etat tout au long de l'année 2024 ont été fortement dégressives.

- Une compensation figée : la fraction de TVA en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 13,4 M€

Pour les entreprises, la suppression de cette cotisation a été rééchelonnée par la loi de finances 2025 jusqu'en 2030, contre 2024 initialement (puis 2027 via la loi de finances 2024). Pour les budgets locaux, l'intégralité de la recette de CVAE a été supprimée dès 2023. Pour compenser cette perte de recette fiscale, l'Etat a affecté une nouvelle fraction de TVA aux EPCI. En 2025, cette recette est figée à 13 386 k€.

Impôts directs locaux (32 090 k€)

Les impôts directs locaux renvoient à 4 taxes dont les taux sont votés par Grand Poitiers : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pour 2025, Grand Poitiers fait le choix de la stabilité des taux, identiques depuis 2021 :

- Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26,01 % (produit estimé à 16,9 M€)
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TF) : 5,17 % (produit estimé à 12,7 M€)
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 10,55 % (produit estimé à 1,3 M€)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 6,39 % (produit estimé à 0,4 M€)

Les évolutions entre 2024 et 2025 sont très majoritairement liées aux évolutions légales :

Les bases des ménages et des usines sont revalorisées de +1,68 % correspondant à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2023 à novembre 2024. Ces locaux représentent 75 % des propriétés bâties.

Les bases minimums de CFE évoluent selon le taux prévisionnel à la consommation des ménages estimé lors du projet de loi de finances : +1,8 %

Les bases des locaux professionnels et commerciaux évoluent conformément aux loyers constatés et comptabilisés par l'État sur le territoire. En moyenne dans la Vienne, ces tarifs restent globalement stables.

L'évolution complémentaire est liée à la croissance physique (construction de nouveaux bâtis, installations d'entreprises, ...) estimée à 1,0 % au regard des croissances moyennes constatées sur le territoire ces dernières années.

Attribution de compensation (27 074 k€)

Conformément à la délibération votée sur les attributions de compensation, 10 communes versent à Grand Poitiers une attribution de compensation. L'attribution de compensation est un flux financier entre Grand Poitiers et chaque commune membre qui neutralise, à la date du transfert de compétences, les transferts de recettes et de charges à l'appui des travaux de la commission locale

d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Aussi, ces 10 communes ont transféré plus de charges que de recettes. Le montant entre 2024 et 2025 évolue légèrement pour prendre en compte la variation progressive pour certaines communes jusqu'en 2032, proposée par la CLETC, et votée par le conseil communautaire ; mais aussi pour intégrer la rétrocession de la piscine des Bois de Saint-Pierre à la commune de Poitiers, qui a donc fait l'objet d'un nouveau transfert de compétences.

Taxes sur les surfaces commerciales (4 660 k€)

La TASCOM est une taxe qui s'applique aux grandes surfaces (plus de 400 m² de surfaces de vente) et aux établissements faisant partie d'un groupe ayant une surface de vente cumulée supérieure à 4 000 m² au niveau national. La taxation est progressive selon le chiffre d'affaires. Cette recette est estimée à 4 660 k€ en tenant compte des recettes encaissées en 2024.

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (3 320 k€)

Le montant national du FPIC est stable à 1 Md€. Le montant attribué à Grand Poitiers tient compte du coefficient d'intégration fiscale. Ce dernier est estimé en légère baisse (60 % contre 61 % au BP 2024). Aussi, il est budgété un FPIC 2025 de 3 320 k€ en diminution par rapport au BP 2024.

Taxe de séjour (2 000 k€)

Les recettes de taxe de séjour varient selon le nombre de nuitées constaté sur l'année, sur le territoire. Elle est due par le visiteur et est collectée par l'hébergeur. Il est anticipé un bon niveau de rendement de cette recette intégralement affectée à la politique touristique et, à cet effet, reversée au budget de l'office de tourisme communautaire.

Pour 2025, il est estimé un produit stable par rapport à 2024 (de BP à BP). Ce produit tient compte de la taxe additionnelle votée par le département et collectée par la communauté urbaine. Cette recette est reversée au département (9 %) et à l'office de tourisme communautaire (91 %).

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (1 594 k€)

L'IFER, dont les tarifs sont fixés par l'État, concernent les stations radio électriques, les panneaux photovoltaïques ou encore les éoliennes. Chaque année les tarifs sont revalorisés par l'Etat. Pour 2024, la progression est de + 1,8 %. L'évolution additionnelle est liée à la prise en compte de recettes d'IFER pour l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques sur le territoire (ZAE de la Pazioterie à Coulombiers notamment).

Fonds national de garantie individuelle des ressources (1 187 k€)

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année. Malgré le dynamisme économique depuis la suppression de la taxe professionnelle, cette compensation fiscale est figée à 1 187 k€ pour Grand Poitiers. Pour rappel, le montant a été arrêté en 2017 en application des textes en vigueur.

Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (750 k€)

Le produit de la Gemapi 2025, intégralement affecté à cette compétence, s'établit à 750 k€. Ce produit d'équilibre 2025 correspond à une cotisation de 3,8 € par habitant, soit un montant nettement inférieur au plafond légal de 40 €. L'évolution entre 2024 et 2025 vise majoritairement à financer les fiches actions du Programme d'actions et de prévention des inondations (Papi) et dans une moindre mesure les nouvelles hausses des cotisations pour les syndicats.

Dans le détail, les contributions aux syndicats de bassin pour la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Clain Aval, Clain Sud et Vienne et Affluents), la contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Vienne pour la Prévention des inondations (Pi), la montée en charge du programme d'actions de prévention des inondations (Papi) et la

valorisation des coûts RH sont budgétées à 1 265 k€ sur l'année 2025. Le développement de cette compétence est financé par les coûts transférés à la suite des commissions d'évaluation des charges transférées ainsi que par la recherche et l'obtention de subventions. Ces différentes recettes sont budgétées à hauteur de 515 k€ sur l'année 2025. Au regard de ces éléments, le reste à charge s'élève 750 k€. Il correspond au produit de Gemapi 2025.

Dotations, subventions et participations

Les recettes comptabilisées en dotations, subventions et participations sont estimées à 27 693 k€ au BP 2025, en hausse de 2 % :

Dotations, subventions et participations	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
D.G.F	19 080 K€	19 006 K€	-74 K€	-0,4%
Participations Etat et collectivités	4 161 K€	4 431 K€	270 K€	6,5%
Dotations et compensations relatives à la TP, TH et TF	3 515 K€	3 469 K€	-46 K€	-1,3%
FCTVA	300 K€	650 K€	350 K€	116,7%
Dotation Générale de décentralisation	100 K€	137 K€	37 K€	36,7%
TOTAL	27 156 K€	27 693 K€	537 K€	2,0%

Dotation Globale de Fonctionnement (19 006 k€)

Lors des discussions sur la loi de finances, l'Etat a fait la promotion d'une progression des enveloppes de péréquation du bloc communal (DSU des communes urbaines, DSR des communes rurales et dotation d'intercommunalité des EPCI) de 390 M€. Cette annonce est en trompe l'œil car les enveloppes forfaitaires de dotations forfaitaires des communes et de dotation de compensation des EPCI devraient diminuer d'à minima 240 M€. Ainsi, la DGF n'augmente que de 150 M€. De plus, l'Etat finance cette hausse par une baisse équivalente de l'enveloppe nationale de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). En conséquence les sommes attribuées au bloc communal sont stables.

La DGF de Grand Poitiers estimée à 19 006 k€ en 2025 est composée de 2 parts :

- la dotation d'intercommunalité sur laquelle Grand Poitiers bénéficie d'une garantie mais aussi d'un plafonnement à l'habitant. En conséquence, Grand Poitiers devrait uniquement bénéficier de l'effet croissance de population et non pas de l'abondement 2025. Cette dotation estimée à 7 585 k€ en 2025 est en hausse par rapport au BP 2024 (+ 295 k€).
- la dotation de compensation qui est ponctionnée chaque année pour alimenter des dotations de péréquation. Cette année, la ponction sur la dotation de compensation comprend la croissance de la population des communes et EPCI, et les abondements à destination des dotations de péréquation communale et communautaire. Aussi, cette dotation estimée à 11 421 k€ est en baisse par rapport au BP 2024 (- 369 k€).

Participations Etat et collectivités (4 431 k€)

L'Etat et autres partenaires financiers contribuent à hauteur de 16 % de l'enveloppe des dotations et participations. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) participe au financement des crèches et des centres de loisirs pour respectivement 802 k€ et 280 k€, en augmentation de 34 k€ par rapport à 2024. Le ministère de la Culture contribue financièrement aux activités du conservatoire à rayonnement régional de Grand Poitiers pour 324 k€. Quant à l'Agence française de développement, elle financera à hauteur de 136 k€ les projets de coopérations internationales en 2025, en augmentation de 108 k€ en 2025.

Dotations et compensations fiscales (3 469 k€)

Cette rubrique renvoie aux compensations au titre des exonérations de CFE et de TF décidées par l'État (2 812 k€) et à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour 657 k€.

Les compensations fiscales sont estimées en hausse par rapport à 2024 du fait de l'application de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) de +1,68 % aux bases exonérées des usines ainsi qu'aux logements sociaux.

En 2025, la DCRTP a été intégrée dans les variables d'ajustements de l'État (-16,8 % en loi de finances) et est donc en baisse par rapport à 2024. Pour rappel, le montant a été arrêté en 2017 en application des textes législatifs en vigueur. Depuis lors, cette compensation est soit stable soit en baisse. Au BP 2025, la DCRTP a été estimée à 657 k€ correspondant à une baisse de 16,8 %, soit - 133 k€, par rapport à la somme effectivement encaissée en 2024.

Fonds de compensation de la TVA (650 k€)

Pour rappel, une partie des dépenses de fonctionnement est éligible à la perception du FCTVA. Il s'agit des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de bâtiments publics et de la voirie effectuées par un prestataire extérieur ou encore des dépenses informatiques en nuage (cloud). Grand Poitiers perçoit une compensation correspondant à 16,404 % (et 5,6 % pour le cloud) sur les dépenses réalisées sur l'année. La qualité comptable 2024 a permis de maximiser les comptes éligibles au remboursement. Pour 2025, il est anticipé une ingénierie similaire et donc un produit 2025 de 650 k€ en hausse par rapport au produit envisagé au BP 2024.

Dotation Générale de Décentralisation (137 k€)

Pour le BP 2025, il est envisagé 137 k€ de Dotation Générale de Décentralisation avec 100 k€ de DGD urbanisme et 37 k€ de DGD médiathèque en lien avec les projets engagés par cette dernière.

Produits des services, du domaine et ventes

Produits des services	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
MAD personnel facturés	6 228 K€	6 769 K€	541 K€	8,7%
Remboursement frais par les communes membres du GFP	3 291 K€	3 318 K€	27 K€	0,8%
Remboursement de frais budgets annexes et CCAS	2 378 K€	2 443 K€	65 K€	2,7%
Produits à caractère sportifs	963 K€	1 315 K€	352 K€	36,6%
Redevance occupation du domaine public	754 K€	800 K€	46 K€	6,1%
Produits à caractère culturel	532 K€	629 K€	97 K€	18,3%
Redevances des concessions	862 K€	335 K€	-527 K€	-61,1%
Produits à caractère social	260 K€	221 K€	-39 K€	-15,1%
Autres produits	35 K€	30 K€	-5 K€	-13,7%
Autres droit de stationnement Gens du voyage	21 K€	21 K€	0 K€	0,0%
TOTAL	15 323 K€	15 881 K€	558 K€	3,6%

Les produits des services regroupent des recettes de nature très variées, tels que les remboursements de personnel mis à disposition, les recettes liées aux services mis en œuvre par Grand Poitiers ou encore les remboursements de frais. Le montant total des produits des services s'élève au BP 2024 à 15,8 M€, contre 15,3 M€ en 2024, en hausse de 558 k€ soit + 4 %.

Les mises à disposition de personnel sont en augmentation de 541 k€. Cela s'explique par la mise à disposition de personnel pour l'accueil de loisirs de St Sauvant et du Pays Méluin, auparavant en régie et par l'augmentation des recettes liées aux remboursements par les budgets annexes.

Les recettes en lien avec les structures sportives et culturelles sont en forte hausse, respectivement de 352 k€ et 97 k€ du fait de la revalorisation des tarifs de 2,5 % qui suit l'inflation et du réalisé constaté en 2024. Les redevances des concessions sont en diminution, pour donner suite à une erreur d'inscription en 2024 (sans cette erreur, le montant est en légère augmentation à 335 k€ contre 307 k€ en 2024).

Atténuations de charges

Atténuation de charges	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Atténuation de charges	951 K€	989 K€	38 K€	4,0%
TOTAL	951 K€	989 K€	38 K€	4,0%

Les atténuations de charges concernent principalement les remboursements de salaires des agents en arrêt maladie (438 k€), ainsi que les variations de stocks (550 k€).

Autres produits de gestion courante

Autres produits de gestion courante	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Revenus des immeubles	217 K€	255 K€	39 K€	17,8%
Autres produits	310 K€	361 K€	50 K€	16,2%
TOTAL	527 K€	616 K€	89 K€	16,9%

Grand Poitiers perçoit des revenus liés aux immeubles loués ainsi que le remboursement de charges en tant que propriétaire. L'augmentation des revenus est en grande partie liée aux recettes des installations photovoltaïques à Coulombiers, le bail ayant commencé en fin d'année 2024 (34 k€).

Les autres produits liés à l'exploitation du funérarium sont prévus à la hausse pour 60 k€ et une subvention de l'ADEME pour l'accompagnement clubs sportifs à la transition écologique est prévue pour 22 k€.

Produits financiers

Produits financiers	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Produits financiers	110 K€	53 K€	-57 K€	-51,8%
TOTAL	110 K€	53 K€	-57 K€	-51,8%

Pour 2025, il est budgété 53 k€ de produits financiers avec 48 k€ de rémunération versée par Ekidom en raison des 4 M€ de titres participatifs versés par Grand Poitiers au bailleur social. Cette prévision est doublée par rapport au prévisionnel 2024 car les titres participatifs ont été versés pour moitié en 2023 et pour l'autre en 2024. Aussi en 2025, l'intégralité des titres génère des produits financiers.

En complément, il est prévu 5 k€ de placement sur des comptes à terme dans le cadre de la gestion active de la dette et de la trésorerie. Ce poste est quasiment nul sur 2025 et donc en forte baisse par rapport au prévisionnel 2024 de 86 k€ car l'ensemble des prêts sont mobilisés et ne peuvent pas faire l'objet d'un placement significatif sur compte à terme.

III.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Présentation globale des recettes d'investissement :

Au BP 2025, l'ensemble des recettes réelles d'investissement s'élève à 77,9 M€, soit une baisse de 12,2 M€ par rapport à 2024. Sont présentées ci-après l'ensemble des recettes d'investissement selon leur nature. L'ensemble des recettes réelles d'investissement s'élève à 77,9 M€ (avec l'intégration des restes à réaliser) :

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	Variation	
Opérations réelles								en k€	en %
13	Subventions d'investissement	16 633 K€	0 K€	16 633 K€	20 990 K€	0 K€	20 990 K€	4 358 K€	26%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	24 544 K€	3 400 K€	27 944 K€	21 213 K€	0 K€	21 213 K€	-6 730 K€	-24%
Total des recettes d'équipement		41 176 K€	3 400 K€	44 576 K€	42 204 K€	0 K€	42 204 K€	-2 373 K€	-5%
10	Dotations, fonds divers et réserves - (hors 1068)	8 250 K€	0 K€	8 250 K€	8 500 K€	0 K€	8 500 K€	250 K€	3%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 584 K€	0 K€	11 584 K€	6 666 K€	0 K€	6 666 K€	-4 919 K€	-42%
16	Emprunts et dettes (165 caution et 166 refinancement)	14 010 K€	0 K€	14 010 K€	14 022 K€	0 K€	14 022 K€	12 K€	0%
26	Participation et créances rattachées	49 K€	0 K€	49 K€	0 K€	0 K€	0 K€	-49 K€	-100%
27	Autres immobilisations financières	5 518 K€	4 K€	5 522 K€	5 840 K€	4 K€	5 843 K€	322 K€	6%
024	Produits des cessions d'immobilisation	5 856 K€	287 K€	6 143 K€	667 K€	0 K€	667 K€	-5 476 K€	-89%
Total des recettes financières		45 268 K€	291 K€	45 558 K€	35 694 K€	4 K€	35 698 K€	-9 861 K€	-22%
Total des recettes réelles d'investissement		86 444 K€	3 691 K€	90 135 K€	77 897 K€	4 K€	77 901 K€	-12 233 K€	-14%

Les recettes d'équipement (42 204 k€)

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	
								en k€	en %
Total des recettes d'équipement		41 176 K€	3 400 K€	44 576 K€	42 204 K€	0 K€	42 204 K€	-2 373 K€	-5%

Les recettes d'équipement renvoient à deux natures de recettes au budget 2025 : l'emprunt et les subventions d'investissement. Ce poste de recettes est en baisse de 2,4 M€ par rapport au BP 2024.

Emprunts et dettes assimilées (21 213 k€)

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	
								en k€	en %
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	24 544 K€	3 400 K€	27 944 K€	21 213 K€	0 K€	21 213 K€	-6 730 K€	-24%

Pour 2025, l'emprunt d'équilibre se porte à 21 213 k€. Il n'y a pas de reste à réaliser, les emprunts ont été intégralement mobilisés en fin d'année 2024 compte tenu du niveau de réalisation du programme d'investissement 2024.

Pour ses consultations bancaires 2025, Grand Poitiers continuera de développer une démarche de mise en cohérence environnementale, sociale et éthique, en intégrant des critères d'analyse extra-financiers en complément des critères financiers. Dans ce contexte, la communauté urbaine bénéficie d'une évaluation externe basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Comme les années précédentes, Grand Poitiers a été audité par l'agence EthFinance qui a gratifié l'intercommunalité d'un score de 83/100, soit 22 points au-dessus de la moyenne du panel.

Subventions d'investissement (20 990 k€)

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	
								en k€	en %
13	Subventions d'investissement	16 633 K€	0 K€	16 633 K€	20 990 K€	0 K€	20 990 K€	4 358 K€	26%

Les recettes inscrites en tant que subventions s'élèvent à 21,0 M€, soit un montant en hausse de 26 % (+ 4,4 M€) par rapport au BP 2024. Il est possible de distinguer différents types de produit :

- Les subventions affectées sur des projets d'investissement (12 710 k€), sont en hausse de + 48 % par rapport au BP 2024. Ces recettes affectées englobent aussi les fonds de concours versés par les communes dans le cadre de la voirie (5 171 k€) ou encore les fonds "boîtes aux lettres" tels que le fonds chaleur (110 k€) ou les subventions ANAH (3 200 k€). Ces recettes font l'objet d'une affectation par pôle. Aussi, s'agissant des subventions d'investissements versées par des tiers (Etat, Europe, Région, Département...) il est inscrit au budget 4,2 M€. Il s'agit d'une estimation prudente en lien avec des subventions notifiées principalement pour des dépenses réalisées en 2024.
- L'attribution de compensation d'investissement (6 780 k€). Déterminée dans le cadre des Commissions Locales d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) et votée par le Conseil Communautaire, elle finance le gros entretien et le renouvellement des équipements transférés à Grand Poitiers. Elle constitue une recette pérenne et figée à partir des évaluations réalisées en CLETC. Lors des transferts de compétences, 27 communes ont fait le choix de verser une attribution de compensation en investissement.
- Le produit des amendes de police (1 500 k€), en hausse de + 215 k€ par rapport au BP 2024. L'Etat rétrocède aux communautés urbaines une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière en proportion des amendes dressées sur le territoire. Le montant budgété tient compte de la progression des contraventions tant en nombre qu'en montant au niveau national.

Les recettes financières (35 698 k€ dont 4 k€ de restes à réaliser)

Recettes d'investissement (en k€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
Total des recettes financières	45 268 K€	291 K€	45 558 K€	35 694 K€	4 K€	35 698 K€	-9 861 K€	-22%

Les recettes financières d'investissement sont des recettes réelles qui recouvrent l'excédent de fonctionnement capitalisé, les immobilisations financières, les cessions, ou encore diverses dotations et cautions.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (6 666 k€)

Recettes d'investissement (en k€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	11 584 K€	0 K€	11 584 K€	6 666 K€	0 K€	6 666 K€	-4 919 K€	-42%

Le résultat de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé), c'est à dire le déficit constaté de l'année précédente. Au BP 2025, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 6 666 k€. Il correspond uniquement à la couverture obligatoire.

Autres immobilisations financières (5 843 k€ dont 4 k€ de reste à réaliser)

Recettes d'investissement (en k€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
27 Autres immobilisations financières	5 518 K€	4 K€	5 522 K€	5 840 K€	4 K€	5 843 K€	322 K€	6%

Ces autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables à hauteur de 5 843 k€. Le principal remboursement correspond à l'avance 2024 faite à la SEP pour la ZAC des Montgorges (5 300 k€). En complément, il est prévu 412 k€ de remboursement du budget réseaux de chaleur pour l'avance versée 2024 et 115 k€ de remboursement de la commune de Fontaine le Comte pour l'avance 2025. Enfin, il est budgété 12 k€ liés à la commission de secours et 4 k€ de reports de recette de déconsignation.

Dotations, fonds divers et réserves hors excédent capitalisé (8 500 k€)

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
10	Dotations, fonds divers et réserves - (hors 1068)	8 250 K€	0 K€	8 250 K€	8 500 K€	0 K€	8 500 K€	250 K€	3%

Deux recettes sont valorisées dans ce chapitre :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui permet d'obtenir un reversement des montants de TVA acquittés dans le cadre d'opérations d'investissement réalisées dans l'année même. Cette compensation correspond à un taux de 16,404 % appliqué sur les dépenses TTC éligibles. Pour 2025, il est estimé une recette de 6 500 k€, soit un montant en hausse par rapport au BP 2024. Cette estimation est légèrement inférieure aux sommes encaissées sur 2024 compte tenu du programme d'investissement 2025 qui reste très important mais inférieur à 2024 en lien avec les nouvelles contraintes fixées par l'Etat impactant l'épargne brute.
- La taxe d'aménagement, qui est un impôt affecté en investissement, est acquittée à la suite de la déclaration d'achèvement de travaux de construction, agrandissements ou d'aménagements extérieurs. Cette recette est estimée à 2 000 k€ (en baisse de - 1 250 k€ par rapport au BP 2024) au regard des très faibles sommes encaissées en 2024 dans le nouveau contexte de hausse des taux impactant les particuliers et les entreprises. A noter qu'une partie du produit collecté est directement reversé aux communes via des versements de taxe d'aménagement et indirectement via le fonds de solidarité, conformément au pacte financier et fiscal.

Produits des cessions (667 k€)

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
024	Produits des cessions d'immobilisation	5 856 K€	287 K€	6 143 K€	667 K€	0 K€	667 K€	-5 476 K€	-89%

Les cessions inscrites correspondent aux cessions 2025 certaines pour la vente de l'ilot du Guesclin, et aux cessions annuelles de véhicules, matériels et instruments. Le paiement des terrains de la zone d'Aliénor d'Aquitaine n'est pas budgété sur 2025, d'où la baisse de BP à BP.

Dépôts et cautionnements reçus et refinancement (14 022 k€)

Recettes d'investissement (en k€)		BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
16	Emprunts et dettes (165 caution et 166 refinancement)	14 010 K€	0 K€	14 010 K€	14 022 K€	0 K€	14 022 K€	12 K€	0%

Comme l'année dernière, il est budgété 14 000 k€ en dépenses / recettes pour des opportunités de gestion active de la dette afin de minimiser les frais financiers. Par ailleurs, il est inscrit 22 k€ de caution principalement pour les aires d'accueil des gens du voyage.

IV. LES DEPENSES REELLES

Cette partie a pour vocation de présenter l'ensemble des dépenses du budget principal de Grand Poitiers, en fonctionnement comme en investissement, permettant ainsi d'avoir une vision complète du budget 2025.

IV.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

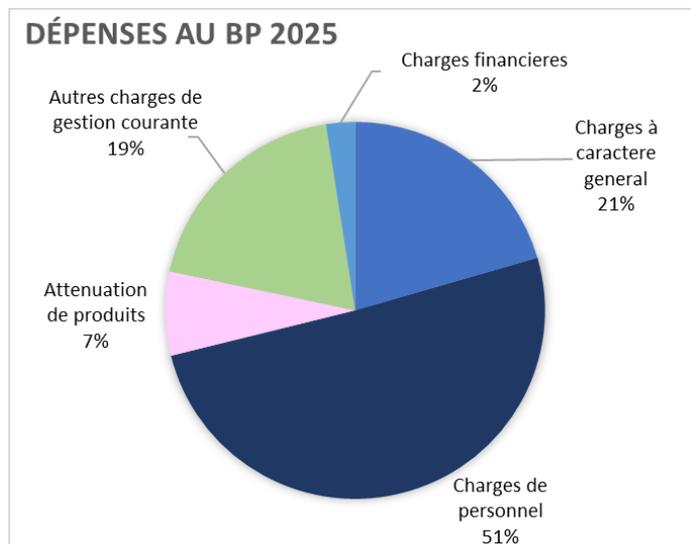
Contrairement aux recettes du fonctionnement dont une partie significative ne progresse pas (Fraction de TVA) ou même baisse (DGF, DCRTP), les dépenses réelles de fonctionnement sont en très grande majorité orientées naturellement à la hausse. Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2025 ne sont en évolution que de + 2,4 % malgré les contraintes budgétaires imposées par la loi de finances 2025 et la hausse des cotisations patronales. Pour conserver un niveau d'épargne brute à 10,1 M€ des arbitrages ont été pris afin de pousser les efforts de gestion.

Présentation globale des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement présentées ci-dessous pour un montant de 152,7 M€ sont en hausse de + 2,4 %, soit + 3,6 M€. Le principal poste d'évolution concerne la masse salariale (+2 137 k€) avec notamment l'impact de la CNRACL pour 1,3 M€. Afin d'absorber les différentes hausses incompressibles sur les dépenses de personnels et les charges financières, des efforts conséquents ont été faits notamment sur les charges à caractère général qui diminuent de 2,6% soit - 838 k€.

DEPENSES REELLES	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Charges à caractère général	32 158 K€	31 320 K€	-838 K€	-2,6%
Charges de personnel	75 209 K€	77 346 K€	2 137 K€	2,8%
Attenuation de produits	10 626 K€	11 001 K€	376 K€	3,5%
Autres charges de gestion courante	28 046 K€	29 338 K€	1 292 K€	4,6%
Charges financières	3 124 K€	3 759 K€	635 K€	20,3%
Charges spécifiques	25 K€	7 K€	-18 K€	-73,5%
TOTAL	149 186 K€	152 770 K€	3 584 K€	2,4%

Les charges de personnel représentent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général 21 % et les charges de gestion courante 19 %. Cette répartition est stable par rapport à 2024 :



Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement :

Charges de personnel et chantiers liés aux Ressources Humaines

Depuis 2020, Grand Poitiers s'est engagée dans de nombreux chantiers visant à améliorer la qualité de vie au travail, la reconnaissance et la fidélisation des agents, ainsi que l'attractivité de la collectivité. Aussi, au travers de sa politique d'action sociale, d'égalité femmes/hommes, de l'harmonisation des régimes indemnitaires entre filières, de la mise en œuvre du télétravail, d'actions concrètes en faveur de l'amélioration des conditions de travail, ou encore par la dynamisation des avancements de carrière, Grand Poitiers agit au quotidien pour valoriser les missions de ses agentes et agents au service de la population et des usagers du service public.

Dans le même temps, Grand Poitiers, comme l'ensemble des employeurs publics mais également privés, a dû faire face à des difficultés accrues de recrutements. Ces problématiques d'attractivité et de fidélisation ont conduit les services de la Direction des Ressources humaines et du Dialogue social (DRH-DS) à repenser plusieurs leviers de sa politique RH. Ainsi, 2025 verra les efforts poursuivis sur les rémunérations des agentes et agents. Que ce soit au travers du maintien de la dynamique engagée sur l'harmonisation des régimes indemnitaires ou bien de la revalorisation des régimes indemnitaires mis en œuvre au 1^{er} septembre 2024, ces mesures visent à attirer de nouveaux talents, mais également à maintenir dans le temps la richesse et la variété des compétences du personnel de la collectivité.

En 2025, sont également poursuivies les actions de recrutement du type « aller vers ». Mieux faire connaître les métiers indispensables au maintien d'un service public de qualité, affirmer et communiquer nos valeurs et notre identité en tant qu'employeur, tels sont les défis prioritaires des équipes en charge du recrutement depuis plusieurs mois. Rappelons que la charte de la diversité signée en 2022 engage Grand Poitiers à « aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les plus jeunes présents dans les quartiers prioritaires du territoire, et à développer une politique RH inclusive. Les résultats sont d'ores et déjà là et c'est dans ce cadre que Grand Poitiers a reconduit en 2025 les 3 jobs dating organisés dans différents quartiers, ceux-ci ayant permis en 2024 à ce que 73 % des emplois saisonniers soient pourvus par des candidats issus des jobs dating.

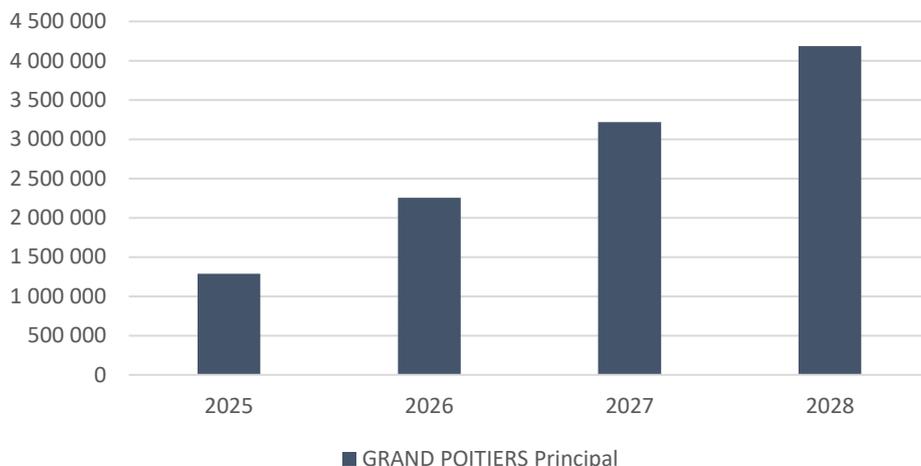
Cette politique RH, fondée sur des valeurs fortes telles que l'équité et la solidarité, est également marquée par des mesures concrètes et novatrices pour renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le nouveau plan d'action, déployé de 2024 à 2026, vise en particulier la recherche d'un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agentes et agents dans l'objectif d'une amélioration durable de la qualité de vie au travail. Ce plan d'actions, s'est traduit par le vote d'une délibération en fin d'année 2024, visant à créer une autorisation spéciale d'absence pour les femmes souffrant de règles douloureuses, incapacitantes ou d'endométriose mais également pour l'allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant.

Toutefois, si les actions en matière d'attractivité et de fidélisation se doivent d'être inscrites à long terme compte tenu des évolutions profondes des attentes des agentes, agents mais également des candidats, ces actions doivent également s'entendre au travers d'un contexte budgétaire particulièrement contraint. A ce titre, le développement rapide des outils de pilotage RH, renforcé par l'arrivée en 2023 d'une cheffe de projet Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, et des Compétences Durable (GPEECD), permettront à Grand Poitiers de procéder aux divers arbitrages en matière de recrutement mais également de développer de façon ciblée les compétences de ses agentes et agents dans l'objectif de mieux anticiper les évolutions des services déployés auprès de la population et des usagers.

D'un point de vue budgétaire, l'année 2025 est marquée par l'annonce d'une hausse de 4 points des taux de cotisations patronales : CNRACL (de 31,65 % à 34,65 %) et maladie (de 8,88 % à 9,88 %) pour un montant de 1,3 M€. C'est l'équivalent de 31 ETP ! Il est prévu par ailleurs, une hausse de

3 points les 3 années suivantes. Globalement, pour Grand Poitiers il s'agit d'un effort pluriannuel très important :

Effets hausse des cotisations



Ainsi, en 2028, la hausse des cotisations patronales devrait représenter un peu plus de 4 M€ par rapport à 2024. Cela représente l'équivalent de 100 ETP. En d'autres termes, la répercussion sur le budget toutes choses égales par ailleurs de cette hausse des cotisations imposerait à Grand Poitiers la réalisation d'un véritable plan social.

Charges de personnel	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Charges de personnel	75 209 K€	77 346 K€	2 137 K€	2,8%
TOTAL	75 209 K€	77 346 K€	2 137 K€	2,8%

La masse salariale est fixée à 77 346 k€ en 2025 soit une augmentation de + 2,8 % par rapport à l'année 2024. Plus de la moitié de cette évolution s'explique par des effets externes, à savoir la hausse des taux de cotisations patronales.

Autrement dit, sans la hausse des taux de cotisations, la croissance de la masse salariale aurait été de + 1,1 %. Ce résultat a été obtenu par des efforts de gestion en matière de ressources humaines (interrogation systématique de l'opportunité de remplacement d'un poste vacant, légère diminution du recours à l'apprentissage, aux saisonniers, diminution des heures supplémentaires...)

Charges à caractère général (31 320 k€)

Charges à caractère général	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Fonctionnement Courant	22 526 K€	21 991 K€	-535 K€	-2,4%
Fluides	7 845 K€	7 512 K€	-333 K€	-4,2%
Flux inter-budgets	1 250 K€	1 267 K€	16 K€	1,3%
Stocks	537 K€	550 K€	13 K€	2,4%
TOTAL	32 158 K€	31 320 K€	-838 K€	-2,6%

Les charges à caractère général sont en diminution de 2,6% soit - 838 k€ par rapport au BP 2024.

Les services supports, tels que les Achats Moyens Généraux, la Direction Solution et Innovation Numérique, prévoient de réaliser des efforts conséquents sur leurs lignes budgétaires,

respectivement de -60 k€ et -43 k€. Des diminutions de crédits sont également prévues sur les lignes de frais de réceptions (- 42 k€) et sur le dispositif Itinérance, qui voit les événements maintenus pour la saison estivale mais avec un budget revu à la baisse (-17 k€). Le budget lié au patrimoine culturel est en diminution de 33 k€ en comparaison du BP mais reste stable par rapport au consommé 2024.

Par ailleurs, un travail a été fait sur les différents équipements sportifs afin de rationaliser leur utilisation, tout en continuant à répondre aux besoins des clubs et des usagers. Cette réflexion a, entre autres, permis de diminuer les charges de fluides, d'optimiser le gardiennage sur certains équipements (90 k€).

En 2025, la part relative aux fluides est en baisse de 333 k€ soit - 4%. Cette diminution s'explique par la baisse des tarifs en 2025 et la poursuite de l'optimisation des consommations qui avait été enclenchée en 2023 (cellule de sobriété).

Ces différentes diminutions budgétaires ont permis d'absorber des hausses telles que l'évolution des assurances avec une hausse prévisionnelle de près de 0,3 M€ en 2025 par rapport à 2024 (budget total de 0,9 M€) du fait de la fin du précédent marché et également la hausse des dépenses relatives à la prévention et à la gestion de crise (+ 236 k€). Cette mission prend son essor en 2025 avec le lancement de plusieurs projets fin 2024. Ces derniers sont en grande partie financés par la GEMAPI. Le départ d'une étape du Tour de France en juillet prochain sur le territoire de Grand Poitiers engendre certaines dépenses afin d'organiser cet événement et d'en faire un moment festif (270 k€ en charge à caractère général).

Il est prévu à ce chapitre budgétaire des crédits à hauteur de 750 k€ (même niveau que l'année 2024) afin de faire face à des besoins non maîtrisables (dépenses imprévues).

Autres charges de gestion courante (29 338 k€)

Autres charges de gestion courante	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Subventions Versées	12 632 K€	12 844 K€	212 K€	1,7%
Contributions obligatoires	10 940 K€	10 953 K€	13 K€	0,1%
Contribution budgets annexes	2 030 K€	2 145 K€	115 K€	5,6%
Fonctionnement Courant	791 K€	1 507 K€	715 K€	90,4%
Indemnités des élus	1 044 K€	1 025 K€	-20 K€	-1,9%
PLIE	512 K€	724 K€	212 K€	41,4%
Créances admises en non valeur	95 K€	140 K€	45 K€	47,4%
TOTAL	28 046 K€	29 338 K€	1 292 K€	4,6%

Les charges de gestion courante sont de 29 338 k€ au BP 2025 en hausse de 1 292 k€ soit +5 %.

Les dépenses relatives aux subventions versées sont principalement liées au secteur de la Culture (subventions au TAP, à l'Espace Mendès France et à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image) à hauteur de 5,37 M€ (contre 5,38 M€ au BP 2024) et de l'économie pour 4,24 M€ (contre 4,16 M€ au BP 2024) principalement dans le cadre de l'enseignement supérieur (600 k€), du Plan Local d'Initiatives pour l'Emploi (682 k€ contre 469 k€ au BP 2024) et des interventions économiques (2 908 k€). Les subventions attribuées dans le domaine sportif sont de 889 k€ contre 760 k€ au BP 2024 soit une hausse de 130 k€.

La contribution au SDIS, de 7 870 k€, est en hausse de 165 k€ en 2025. La contribution au budget annexe assainissement dans le cadre de la gestion des eaux pluviales sera de 1 000 k€ au budget 2025 contre 1 200 k€ en 2024.

Une contribution du budget principal au budget annexe locations immobilières est nécessaire en 2025 à hauteur de 2 010 k€, elle est stable par rapport à 2024. A la suite de la fermeture du Parking

Notre Dame, une subvention exceptionnelle d'équilibre sera versée en 2025 au budget Parkings pour 135 k€.

Les dépenses de fonctionnement courant sont en forte hausse du fait du passage depuis le milieu d'année 2024 de dépenses de logiciels en fonctionnement et non plus en investissement avec un impact de plus de 600 k€. D'autre part des crédits ont été inscrits dans le cadre de l'indemnisation des commerçants du Pont neuf (100 k€) pour donner suite aux dépôts de demandes d'indemnisations.

Il est prévu à ce chapitre budgétaire des crédits à hauteur de 300 k€ (même montant année précédente afin de faire face à des besoins non maitrisables (dépenses imprévues).

Atténuation de produits (11 001 k€)

Les atténuations de produits s'élèvent à 11 001 k€, en hausse de 3,5 % par rapport à 2024 :

Atténuation de produits	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Attributions de compensation	8 326 K€	8 311 K€	-14 K€	-0,2%
Reversement taxe de séjour	2 000 K€	2 000 K€	0 K€	0,0%
Restitution au titre de dégrèvements	50 K€	440 K€	390 K€	780,0%
Dotations de solidarité communautaire	250 K€	250 K€	0 K€	0,0%
TOTAL	10 626 K€	11 001 K€	376 K€	3,5%

- **Attributions de compensation**

Conformément à la délibération votée sur les attributions de compensation, 30 communes perçoivent une attribution de compensation versée par Grand Poitiers. Ainsi, 30 communes ont transféré un volume de recettes supérieur aux transferts de charges à l'EPCI ce qui génère une compensation à leur bénéfice. Le montant entre 2024 et 2025 évolue légèrement car la délibération votée a figé une évolution progressive jusqu'en 2032.

Conformément à la délibération, il est budgété 8 311 k€ d'attribution de compensation 2025.

- **Reversement de taxe de séjour**

Comme indiqué sur la partie recettes, l'intégralité de la taxe de séjour perçue est reversée à l'office de tourisme pour la part principale (91 %) et la partie additionnelle (9 %) est payée au département. Le bon rendement de cette taxe permet à l'office de tourisme communautaire de disposer de moyens conséquents pour faire rayonner la politique tourisme du territoire.

- **Restitutions au titre de dégrèvement**

Sur la fiscalité locale, les services des impôts de l'Etat peuvent procéder à des dégrèvements de cotisations pour certains contribuables. Dans la majorité des cas, ces dégrèvements ne sont pas visibles par la collectivité. Mais pour certaines recettes (Tascom et Gemapi), Grand Poitiers perçoit la recette brute et doit procéder aux restitutions au titre de ces dégrèvements. Ces derniers sont relativement fluctuants. C'est aussi sur ce poste que les collectivités doivent désormais comptabiliser les éventuels trop perçus de fraction de TVA au titre de l'exercice antérieur.

Pour 2025, ce poste de dépenses est estimé à 440 k€. Cette prévision tient compte des forts rattrapages de Tascom constatés en fin d'année 2024 et qui pourraient conduire à des dégrèvements plus significatifs cette année.

- **Dotation de solidarité communautaire**

Au sein des différents outils de solidarité détaillés dans le pacte financier fiscal, Grand Poitiers verse chaque année une dotation de solidarité communautaire aux 40 communes membres. Le montant global est stable à 250 k€ et la répartition est actualisée tous les ans au regard de l'évolution des indicateurs votés par le conseil communautaire (revenu moyen par habitant, effort fiscal et potentiel financier).

Charges financières (3 759 k€)

Charges financières	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
Charges financières	3 124 K€	3 759 K€	635 K€	20,3%
TOTAL	3 124 K€	3 759 K€	635 K€	20,3%

Les frais financiers recouvrent les intérêts des prêts, les intérêts de la ligne de trésorerie ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). Pour 2025, l'ensemble des charges financières est estimé à 3 309 k€ du fait de la croissance du stock de dette et du renouvellement de ce dernier avec un contexte de marché beaucoup moins favorable. Il est prévu à ce chapitre budgétaire des crédits à hauteur de 450 k€ (même montant année précédente afin de faire face à des besoins non maîtrisables (dépenses imprévues).

Au 31 décembre 2024, 63 % du stock de dette était attaché à un taux fixe (au taux moyen de 1,15 % notamment grâce aux 2 prêts intracting). En intégrant les taux variables, le taux moyen s'élève à 2,18 %.

IV.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Présentation globale des dépenses d'investissement :

Au BP 2025, l'ensemble des dépenses réelles d'investissement s'élève à 86,6 M€ en baisse de 9 % par rapport à 2024. Cette baisse est principalement liée à un dimensionnement ambitieux et maîtrisé du programme d'investissement 2025 et à la baisse de l'avance remboursable à la SEP grâce à sa récente recapitalisation. Sont présentées ci-après l'ensemble des dépenses d'investissement selon leur nature. L'ensemble des dépenses réelles d'investissement s'élève à 86,6 M€ :

Dépenses d'investissement (en K€) Opérations réelles	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	Variation	
							en k€	en %
Total des dépenses d'équipement	57 220 K€	0 K€	57 220 K€	53 484 K€	0 K€	53 484 K€	-3 736 K€	-7%
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000 K€	0 K€	2 000 K€	1 000 K€	0 K€	1 000 K€	-1 000 K€	-50%
16 Emprunts et dettes assimilées	27 958 K€	2 K€	27 960 K€	29 430 K€	0 K€	29 430 K€	1 469 K€	5%
26 Participation et créances rattachées	2 074 K€	0 K€	2 074 K€	600 K€	0 K€	600 K€	-1 474 K€	-71%
27 Autres immobilisations financières	5 481 K€	0 K€	5 481 K€	2 131 K€	0 K€	2 131 K€	-3 350 K€	-61%
Total des dépenses financières	37 513 K€	2 K€	37 515 K€	33 161 K€	0 K€	33 161 K€	-4 354 K€	-12%
Total des dépenses réelles d'investissement	94 733 K€	2 K€	94 735 K€	86 645 K€	0 K€	86 645 K€	-8 090 K€	-9%

Les dépenses d'équipement (53 484 k€)

Dépenses d'investissement (en K€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
Total des dépenses d'équipement	57 220 K€	0 K€	57 220 K€	53 484 K€	0 K€	53 484 K€	-3 736 K€	-7%

Ces dépenses recouvrent les investissements liés aux études suivies de travaux, acquisitions, versements de subventions ou à la réalisation d'immobilisations. L'intégralité des crédits est votée

en chapitre opération, à l'appui d'une délibération d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Les crédits de paiement 2025 s'élèvent à 53,5 M€. Ils sont comptablement inscrits sur 67 programmes opérations. Ces crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année afin de couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'ensemble de ces dépenses est affecté à un axe. Les différents programmes opérations seront donc plus détaillés ci-après.

Les dépenses financières (33 161 k€)

Dépenses d'investissement (en K€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
Total des dépenses financières	37 513 K€	2 K€	37 515 K€	33 161 K€	0 K€	33 161 K€	-4 354 K€	-12%

Les dépenses financières d'investissement sont des dépenses réelles qui recouvrent les remboursements de capital d'emprunt, les prises de participations, les avances ou encore diverses dotations.

Emprunts et dettes assimilées (29 430 k€)

Dépenses d'investissement (en K€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
16 Emprunts et dettes assimilées	27 958 K€	2 K€	27 960 K€	29 430 K€	0 K€	29 430 K€	1 469 K€	5%

Pour 2025, il est inscrit 15 408 k€ de remboursement de capital de la dette soit un montant en hausse de 10 % par rapport à 2024. Cette augmentation est liée à la croissance du stock de dette en lien avec la réalisation du programme d'investissement 2024.

En 2025, comme au BP 2024, il est budgété 14 000 k€ en dépenses / recettes pour des opérations de gestion active de la dette visant à réduire les frais financiers.

Enfin, 22 k€ de cautions sont inscrits.

Autres immobilisations financières (2 131 k€)

Dépenses d'investissement (en K€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
27 Autres immobilisations financières	5 481 K€	0 K€	5 481 K€	2 131 K€	0 K€	2 131 K€	-3 350 K€	-61%

Ces autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables. Dans le détail, les 2 131 k€ correspondent à 2 000 k€ pour la ZAC des Montgorges à Poitiers gérée par la SEP. Ce montant est significativement en baisse (- 3 300 k€) du fait de la capacité de la SEP à mobiliser directement l'emprunt en réduisant progressivement les mécanismes d'avance remboursable de Grand Poitiers.

Par ailleurs, 115 k€ d'avance remboursable sont prévus pour la commune de Fontaine le Comte afin d'acquérir une réserve foncière au titre de la conservation d'espaces naturels, 12 k€ pour l'attribution de prêts par la commission de secours et 4 k€ de dépôts de garantie.

Dotations, fonds divers et réserves (1 000 k€)

Dépenses d'investissement (en K€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000 K€	0 K€	2 000 K€	1 000 K€	0 K€	1 000 K€	-1 000 K€	-50%

L'intégralité de la somme inscrite au BP 2025 de 1 000 k€ renvoie au reversement de la taxe d'aménagement perçue par Grand Poitiers aux 40 communes, conformément au pacte financier et fiscal.

Participations et créances rattachées (600 k€)

Dépenses d'investissement (en K€)	BP 2024	Restes à réaliser	Total 2024	BP 2025	Restes à réaliser	Total 2025	en k€	en %
26 Participation et créances rattachées	2 074 K€	0 K€	2 074 K€	600 K€	0 K€	600 K€	-1 474 K€	-71%

Au BP 2025, il est prévu 600 k€ sur ce poste avec 400 k€ de prises de participation pour la création du SAS ENR sur le territoire de Grand Poitiers en lien avec Dalkia et 200 k€ versés dans un fonds d'investissement AquitiGestion. L'ensemble de ces dépenses est affecté à un axe développé ci-après.

V. LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES DECLINEES EN 6 AXES

La stratégie de mandat 2021-2026 de Grand Poitiers “Conjuguer la solidarité et la transition écologique” est déclinée en 6 axes :

- Tous acteurs de la transition écologique (axe 1),
- Le rayonnement sur tout le territoire (axe 2),
- De nouvelles solidarités (axe 3),
- Vers une transformation de l'économie (axe 4),
- Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire (axe 5),
- Pour une administration exemplaire (axe 6).

La présentation budgétaire ci-dessous reflète les orientations stratégiques de chacun des six axes, et leurs déclinaisons budgétaires, permettant ainsi d'accompagner l'analyse politique du Budget Primitif 2025, et de renforcer sa lisibilité.

Ainsi, le présent rapport propose une présentation de l'ensemble des crédits par axe en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses, quelle que soit la nature de celles-ci. Les politiques publiques majeures sont détaillées dans les axes concernés. L'axe “pour une administration exemplaire” comporte les dépenses communes et nécessaires pour la mise en œuvre des actions de chaque axe.

V. 1 VUE D'ENSEMBLE DES AXES

Dépenses de fonctionnement (masse salariale comprise)

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est affecté sur les six axes. Une augmentation de 3,6 M€ soit + 2,4 % est constatée au BP 2025. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de la masse salariale pour 2,1 M€ et pour 1,2 M€ concernant entre autres l'augmentation de la participation au SDIS, le versement d'une participation d'équilibre au budget annexe parkings, des crédits affectés à l'indemnisation des commerçants du Pont neuf ou encore, l'inscription de crédits pour des dépenses jusqu'à présent réalisées en investissement (transfert de section).

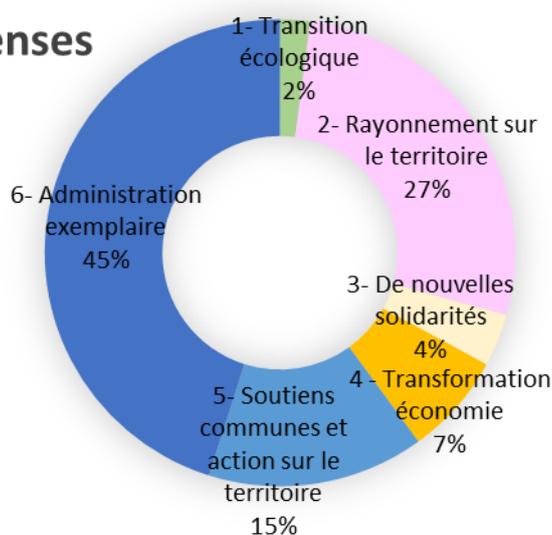
Axes	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
1- Transition écologique	3 677 K€	3 146 K€	-531 K€	-14,4%
2- Rayonnement sur le territoire	42 839 K€	42 815 K€	-24 K€	-0,1%
3- De nouvelles solidarités	5 258 K€	5 556 K€	298 K€	5,7%
4 - Transformation économie	9 177 K€	9 921 K€	744 K€	8,1%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	22 045 K€	22 777 K€	732 K€	3,3%
6- Administration exemplaire	66 190 K€	68 555 K€	2 365 K€	3,6%
TOTAL	149 186 K€	152 770 K€	3 584 K€	2,4%

Par rapport à 2024, un retraitement comptable est à signaler concernant la subvention de fonctionnement à l'EESI (850 k€) : elle figurait dans l'axe 4 l'année précédente, elle est maintenant affectée à l'axe 2, en cohérence avec le positionnement sur cet axe des dépenses d'investissement. La colonne 2024 du tableau ci-dessus tient compte de réajustement.

La répartition par axe des dépenses de fonctionnement est globalement stable par rapport aux années précédentes, ce qui est cohérent au regard de la nature des dépenses (fonctionnement) et

par la temporalité : l'année 2025 s'inscrit dans l'application de la stratégie de mandat.

BP 2025 - Dépenses



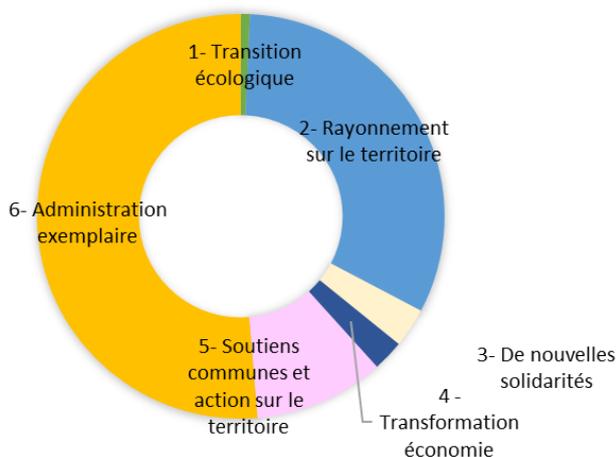
Il est proposé pour la première fois cette année une segmentation selon le type de dépenses de fonctionnement : ressources humaines, services supports et dépenses directes. Les dépenses des services supports correspondent à des dépenses de fluides, d'entretien et de maintenance sur le patrimoine, de dépenses informatiques... pouvant être affectées sur un pôle. Les dépenses directes permettent la réalisation des actions via des achats de matériel, de prestations ou encore le versement de subventions. Cette présentation permet de mettre en évidence les variations des dépenses directes et ainsi neutraliser les variations des dépenses supports qui peuvent varier sans lien avec l'exécution des politiques publiques (ex : fluides).

Axes	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
1- Transition écologique	3 677 K€	3 146 K€	-531 K€	-14,4%
Dont Ressources Humaines	382 K€	554 K€	172 K€	45,0%
Dont Services supports	602 K€	493 K€	-109 K€	-18,1%
2- Rayonnement sur le territoire	42 839 K€	42 815 K€	-24 K€	-0,1%
Dont Ressources Humaines	24 718 K€	24 764 K€	46 K€	0,2%
Dont Services supports	6 587 K€	6 430 K€	-157 K€	-2,4%
3- De nouvelles solidarités	5 258 K€	5 556 K€	298 K€	5,7%
Dont Ressources Humaines	2 398 K€	2 435 K€	37 K€	1,5%
Dont Services supports	352 K€	420 K€	68 K€	19,4%
4 - Transformation économie	9 177 K€	9 921 K€	744 K€	8,1%
Dont Ressources Humaines	1 107 K€	1 915 K€	807 K€	72,9%
Dont Services supports	2 818 K€	2 809 K€	-9 K€	-0,3%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	22 045 K€	22 777 K€	732 K€	3,3%
Dont Ressources Humaines	7 586 K€	7 996 K€	410 K€	5,4%
Dont Services supports	2 780 K€	2 674 K€	-106 K€	-3,8%
6- Administration exemplaire	66 190 K€	68 555 K€	2 365 K€	3,6%
Dont Ressources Humaines	39 017 K€	39 682 K€	665 K€	1,7%
Dont charges financières	3 035 K€	3 670 K€	635 K€	20,9%
TOTAL	149 186 K€	152 770 K€	3 584 K€	2,4%
TOTAL Dont Ressources Humaines	75 209 K€	77 346 K€	2 137 K€	2,8%
TOTAL Dont Services supports	16 172 K€	16 495 K€	323 K€	2,0%
TOTAL Fonctionnement hors RH & Services supports	57 805 K€	58 929 K€	1 124 K€	1,9%

Les variations des dépenses de fonctionnement s'élèvent à + 2,4 %. Dans le détail, les ressources humaines progressent de + 2,8 %, fortement impactées par la progression des cotisations patronales (CNRACL). En matière de répartition de la masse salariale, l'axe 6 représente un peu plus de la moitié

des dépenses de personnel, devant l'axe 2 « Rayonnement sur tout le territoire » (équipements culturels et sportifs) et l'axe 5 (Soutiens aux communes et action sur tout le territoire » (voirie).

BP 2025 - RÉPARTITION MASSE SALARIALE



Les dépenses de fonctionnement « supports » et « directes » progressent à un niveau globalement semblable (2,0 %) et (1,9 %).

Dépenses directes de fonctionnement (hors services supports et masse salariale)

Axes	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
1- Transition écologique	2 693 K€	2 100 K€	-593 K€	-22,0%
2- Rayonnement sur le territoire	11 534 K€	11 621 K€	87 K€	0,8%
3- De nouvelles solidarités	2 509 K€	2 702 K€	193 K€	7,7%
4 - Transformation économie	5 252 K€	5 197 K€	-55 K€	-1,0%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	11 680 K€	12 107 K€	427 K€	3,7%
6- Administration exemplaire	24 138 K€	25 203 K€	1 065 K€	4,4%
TOTAL	57 805 K€	58 929 K€	1 124 K€	1,9%

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont portées principalement par l'axe 6 "pour une administration exemplaire", car cet axe regroupe les recettes fiscales ou encore la DGF.

Axes	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
1- Transition écologique	1 334 K€	1 508 K€	174 K€	13,0%
2- Rayonnement sur le territoire	4 709 K€	5 186 K€	478 K€	10,1%
3- De nouvelles solidarités	1 742 K€	2 013 K€	271 K€	15,5%
4 - Transformation économie	1 512 K€	1 454 K€	-58 K€	-3,9%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	1 750 K€	1 444 K€	-306 K€	-17,5%
6- Administration exemplaire	149 908 K€	151 247 K€	1 339 K€	0,9%
TOTAL	160 955 K€	162 852 K€	1 897 K€	1,2%

Recettes directes de fonctionnement (hors services supports)

Axes	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
1- Transition écologique	325 K€	221 K€	-105 K€	-32,2%
2- Rayonnement sur le territoire	4 185 K€	4 653 K€	469 K€	11,2%
3- De nouvelles solidarités	1 503 K€	1 488 K€	-15 K€	-1,0%
4 - Transformation économie	1 295 K€	1 237 K€	-58 K€	-4,5%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	1 392 K€	984 K€	-408 K€	-29,3%
6- Administration exemplaire	149 908 K€	151 247 K€	1 339 K€	0,9%
TOTAL	158 609 K€	159 830 K€	1 221 K€	0,8%

Dépenses d'investissement affectées

En cumulé, la programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2022 – 2028 est réévaluée à 313,9 M€, soit une baisse de -2 % par rapport à la dernière mise à jour. Cette baisse est liée à l'affectation des dépenses du quartier de la gare sur les budgets eau, assainissement et mobilités au regard des compétences qu'ils assument, au transfert du projet d'Atelier des vallées sur le budget location immobilière, à la réduction du coût global de l'intracring éclairage public ou encore au décalage du projet de crèche Karabouille. En parallèle de ces baisses, l'enveloppe voirie est fortement augmentée par des fonds de concours.

Les crédits inscrits au BP 2025 correspondent aux dépenses d'équipements (AP/CP) ainsi qu'aux prises de participations (hors AP/CP). Ils sont en baisse globale de 4 % par rapport aux crédits initialement inscrits sur cette même période. L'ajustement à la baisse est la résultante d'un travail rigoureux de prospective sur les projets effectivement réalisables en 2025, à la baisse du cout global de l'intracring éclairage public et aux arbitrages au sein des différentes enveloppes d'investissement courant. En complément, une augmentation est constatée sur l'axe 4 pour l'acquisition d'une ferme dans le cadre du programme alimentaire territoire et sur l'axe 5 du fait de l'augmentation des investissements sur la voirie en lien avec les fonds de concours notifiés :

DEPENSES	CP 2025 intiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 intiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique	10 319 K€	5 703 K€	-45%	-4 616 K€	43 014 K€	40 016 K€	-7%	-2 998 K€
Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire	18 835 K€	16 492 K€	-12%	-2 342 K€	87 721 K€	82 176 K€	-6%	-5 544 K€
Axe 3 – De nouvelles solidarités	5 855 K€	5 541 K€	-5%	-314 K€	37 606 K€	37 656 K€	0%	51 K€
Axe 4 – Vers une transformation de l'économie	3 137 K€	3 660 K€	17%	523 K€	25 096 K€	23 009 K€	-8%	-2 088 K€
Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire	13 679 K€	18 237 K€	33%	4 557 K€	97 622 K€	101 825 K€	4%	4 203 K€
Axe 6 – Pour une administration exemplaire	4 402 K€	4 451 K€	1%	49 K€	30 394 K€	29 231 K€	-4%	-1 164 K€
TOTAL	56 228 K€	54 084 K€	-4%	-2 144 K€	321 453 K€	313 913 K€	-2%	-7 540 K€

Les recettes d'investissement affectées :

Ces recettes renvoient aux subventions proprement dites mais aussi aux participations sur la voirie aux fonds "boîtes aux lettres" et aux remboursements pour les services communs pour un total de 12,7 M€ :

DEPENSES	BP 2025 (en k€)
Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique	753 K€
Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire	1 035 K€
Axe 3 – De nouvelles solidarités	3 300 K€
Axe 4 – Vers une transformation de l'économie	351 K€
Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire	5 672 K€
Axe 6 – Pour une administration exemplaire	1 600 K€
TOTAL	12 710 K€

V. 2 PRESENTATION PAR AXES ET ACTIONS POLITIQUES

Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique – Vision globale

En cumulé, l'axe "Tous acteurs de la transition écologique" s'élève à 8,85 M€ en dépenses et 2,3 M€ en recettes afin de poursuivre la feuille de route de début de mandat :

- garantir la prise en compte des enjeux et ambitions de la transition énergétique dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité
- renforcer le rôle de conseils, d'expertises, de ressources et d'accompagnement des communes de Grand Poitiers dans la transition énergétique, notamment pour leurs investissements
- jouer un rôle d'animation et d'impulsion de la transition énergétique du territoire auprès des acteurs privés
- renforcer le rôle de la transition énergétique dans la lutte contre la précarité, notamment en lien avec la feuille de route logement pour tous

Tous acteurs de la transition écologique	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Total Fonctionnement	3 677 K€	3 146 K€	1 334 K€	1 508 K€
<i>Dont Ressources Humaines</i>	382 K€	554 K€	0 K€	0 K€
<i>Dont Services supports</i>	602 K€	493 K€	1 008 K€	1 287 K€
Fonctionnement dépenses directes (hors RH & Services supports)	2 693 K€	2 100 K€	325 K€	221 K€
Total Investissement	10 555 K€	5 703 K€	2 843 K€	753 K€
TOTAL	14 232 K€	8 849 K€	4 176 K€	2 260 K€

Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique – Vision détaillée

La section de fonctionnement de l'axe « Tous acteurs de la transition écologique » est déclinée en 2 actions politiques :

- Environnement
- Eau & assainissement

1.1. Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Tous acteurs de la transition écologique	Dépenses		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Environnement	1 493 K€	1 100 K€	-393 K€	-26,4%
Eau & Assainissement	1 200 K€	1 000 K€	-200 K€	-16,7%
Total général	2 693 K€	2 100 K€	-593 K€	-22,0%

Tous acteurs de la transition écologique	Recettes		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Environnement	325 K€	221 K€	-105 K€	-32,2%
Total général	325 K€	221 K€	-105 K€	-32,2%

Eau et Assainissement

En ce qui concerne, « l'eau & l'assainissement », il s'agit des crédits portés par Grand Poitiers sur le budget Principal au titre de la compétence eaux pluviales. Ces dépenses correspondent au versement du Budget principal de Grand Poitiers vers le budget assainissement pour la gestion des eaux pluviales. La participation en 2025 est de 1 000 k€ contre 1 200 k€ en 2024.

L'environnement

La mobilisation générale autour de l'obligatoire transition écologique :

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET structure la stratégie et le programme d'action de Grand Poitiers en matière de transition écologique. Cette nouvelle version nécessite des études complémentaires et un travail intense de co-construction avec les acteurs internes et externes, ainsi que les habitants. Le budget en 2025 est en légère baisse de 3 % par rapport à 2024 (132 k€ contre 153 k€ en 2024)

Afin d'évaluer annuellement la performance de la collectivité et la situation du territoire en matière de transition écologique, Grand Poitiers s'est engagée depuis 2013 dans la démarche Territoire engagé Transition écologique (auparavant dénommée Cit'ergie), avec le soutien de l'ADEME. Dans ce cadre, et conformément à la convention qui lie Grand Poitiers à l'ADEME, une consultante externe évalue et accompagne les progrès de la collectivité. Grand Poitiers vise un renouvellement du label associé, et une progression dans le score qui sera attribué par un audit externe en 2025.

Le programme d'animation de la transition écologique construit en partenariat avec l'Espace Mendès France autour des enjeux du PCAET

Ce programme vise à produire et diffuser des outils permettant de sensibiliser le grand public et les acteurs locaux en s'appuyant sur les enjeux du PCAET : énergie, climat, économie circulaire, biodiversité, eau, mobilités... Plusieurs outils ont été construits et programmés : conférences, planches BD, ateliers, projections de films, spectacles. Les actions transversales sont portées par la Mission Exemplarité-Climat, et les autres services concernés profitent de ce cadre en mobilisant leurs propres budgets.

Le dispositif « Acteurs engagés pour la Transition écologique » avec 31 k€ de crédits en 2025

La démarche vise à accompagner les acteurs locaux afin de contribuer aux objectifs de transition écologique du territoire. Elle a été engagée en 2022 par la construction d'un référentiel et d'un outil numérique d'auto-évaluation. Elle s'est poursuivie en 2023-2024 avec le lancement officiel de la démarche et des modalités d'animation, de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs. Elle se poursuivra en 2025 avec l'évaluation et l'évolution du dispositif, et le lancement d'une deuxième promotion d'acteurs engagés. Le budget de ces deux dispositifs est en baisse de 22 % par rapport au BP 2024 compte tenu des besoins pour 2025.

Le Contrat Unique de Transition signée avec l'ADEME en 2021 apporte une recette de 350 k€ sur 4 ans, principalement affectée au financement de quatre postes répartis entre la Direction Energie (2 ETP), la Direction Déchets-Economie circulaire (1 ETP) et la Mission Exemplarité-Climat (1 ETP). L'affectation au prorata de ces recettes prévoit un solde de 230k€ dont 57,5 k€ pour la Mission Exemplarité-Climat en 2025. Cette recette est conditionnée à l'atteinte des objectifs fixés dans le CUT (progression du score Territoire engagé, et atteinte des valeurs cibles de différents indicateurs).

L'ADEME a accordé à Grand Poitiers un financement pour la conception d'un atelier consacré à l'empreinte carbone individuelle, dont la création a été confiée à l'Espace Mendès-France dans le cadre du programme d'animation autour du PCAET. Le montant attendu en 2025 est de 4,6 k€.

Biodiversité

La feuille de route se structure autour de quatre chantiers dont les objectifs sont :

Garantir la prise en compte des enjeux "biodiversité" dans l'ensemble des projets conduits par Grand Poitiers et les 40 communes, en ciblant trois domaines : la réhabilitation du bâti, les accotements de voirie et l'éclairage public.

Elaborer un atlas de la biodiversité pour partager et construire une vision objective de la situation du territoire et cibler les sites/sujets les plus à risque. Ce chantier conduit à mener des études ponctuelles d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel (120 k€ pour ce chantier dont 9,9 k€ d'études)

Préserver les cœurs de biodiversité en ciblant les continuités écologiques et les zones fragiles, en lien avec le PLUi et la stratégie foncière de la collectivité. Sur la base des études réalisées précédemment, le programme d'actions de la collectivité en matière de biodiversité a permis sa reconnaissance comme Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Amplifier et coordonner l'effort de revégétalisation à l'échelle de Grand Poitiers, en prenant appui sur les actions conduites par les communes. La végétalisation du territoire s'appuie sur le Plan Canopée, qui relève de la PPI de Grand Poitiers et les initiatives des communes. Grand Poitiers accompagne ces projets communaux techniquement, par la mise à disposition d'ingénierie et financièrement, par la recherche de subventions (via l'AAP Régional « Nature et Transitions »).

La participation au financement de ces actions se compose :

- d'un soutien à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à hauteur de 80% avec un plafonnement de l'aide apportée à 250 k€, soit un taux final de 60,61%.
- d'une participation du Fonds Vert pour la mise en œuvre du programme d'actions Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en faveur de la biodiversité à hauteur de 80 %. Il est attendu 51 k€ en 2025.
- de plantations participatives des communes (animations) pour les actions inscrites à l'AAP Nature et Transitions ainsi que des études menées par Grand Poitiers Communauté urbaine,
- de mesures compensatoires environnementales mises en œuvre par LISEA pour compenser les habitats naturels impactés dans l'emprise du projet LGV Sud Europe Atlantique.

Le pilotage de la compétence GEMAPI

Grand Poitiers Communauté urbaine a fait le choix de mettre en œuvre la compétence GEMAPI de façon différenciée.

La Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est transférée depuis le 01/01/2018 aux syndicats de bassin qui opèrent sur son territoire (Syndicat Clain Aval, Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, Syndicats Mixte Vienne et Affluents) auxquels elle adhère et à qui elle verse des cotisations annuelles.

La Prévention des Inondations (PI) est conservée par la collectivité et mise en œuvre dans le cadre d'une convention triennale de délégation avec l'EPTB Vienne. La convention de délégation a été reconduite pour la période 2023-2027, orientée notamment sur la mise en œuvre d'actions du PAPI Vienne-Clain.

Pour faire face aux augmentations régulières de dépenses obligatoires liées à cette politique publique, la collectivité a délibéré le 12 avril 2024 pour une évolution du taux de la taxe GEMAPI afin de porter le produit attendu à 510 k€. En 2025, il devrait atteindre 750 k€. Les dépenses et

recettes des actions de la collectivité dans le cadre du PAPI Vienne-Clain sont inscrites au budget de la Mission Prévention - Gestion de Crise - Résilience. Une partie du produit (67 k€) est attribué aux investissements liés à l'étude inondation du volet renaturation de la Boivre.

1.2. Les dépenses et les recettes d'investissement

Dépenses

Au BP 2025, les dépenses d'investissement affectées à l'axe "Tous acteurs de la transition écologique" s'élèvent à 5,7 M€ :

Dépenses : Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique	CP 2025 initiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 initiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
1001 - Bornes incendie et eaux pluviales	600 K€	600 K€	0%	0 K€	3 900 K€	3 900 K€	0%	0 K€
1002 - PLU et études	400 K€	316 K€	-21%	-84 K€	1 752 K€	1 640 K€	-6%	-112 K€
1003 - Chemins de randonnées / Clain Nature / Espaces forestiers	291 K€	240 K€	-17%	-51 K€	1 292 K€	1 202 K€	-7%	-90 K€
1005 - Plan Canopée	247 K€	282 K€	14%	35 K€	612 K€	633 K€	3%	21 K€
1007 - Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	65 K€	282 K€	334%	217 K€	230 K€	282 K€	23%	52 K€
1101 - Fonds Transition énergétique	1 810 K€	1 400 K€	-23%	-410 K€	8 928 K€	8 122 K€	-9%	-806 K€
1102 - Fonds Chaleur - Subventions ADEME	1 500 K€	400 K€	-73%	-1 100 K€	7 000 K€	7 000 K€	0%	0 K€
1103 - Smart City	364 K€	244 K€	-33%	-120 K€	1 447 K€	1 027 K€	-29%	-420 K€
1104 - Intracting : Eclairage public	5 043 K€	1 540 K€	-69%	-3 503 K€	17 852 K€	15 810 K€	-11%	-2 043 K€
Prises de participation (SAS ENR)	0 K€	400 K€		400 K€	0 K€	400 K€	1600000%	400 K€
TOTAL	10 319 K€	5 703 K€	-45%	-4 616 K€	43 014 K€	40 016 K€	-7%	-2 998 K€

Recettes

Au BP 2025, les recettes d'investissement affectées à l'axe "Tous acteurs de la transition écologique" s'élèvent à 0,8 M€ :

Recettes : Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique	BP 2025 (en k€)
1002 - PLU et études	100 K€
1005 - Plan Canopée	109 K€
1007 - Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	113 K€
1102 - Fonds Chaleur - Subventions ADEME	110 K€
1104 - Intracting : Eclairage public	320 K€
TOTAL	753 K€

Le programme d'investissement, est décliné ainsi pour 2025 :

- 1,4 M€ pour le Fonds Transition Ecologique (1 M€ de crédits pour les travaux interne à la collectivité liés à l'Intracting, et le solde pour les aides à la rénovation aux particuliers),
- 1,5 M€ pour l'opération « Intracting-éclairage public » réservés entre autres à la poursuite de mise aux normes de points lumineux et au changement d'armoire électrique de Poitiers,
- 0,6 M€ pour les bornes incendies et eaux pluviales
- 400 k€ sont réservés à la prise de participation dans la Société Photovoltaïque.

Les recettes d'investissement d'un montant total de 753 k€ sont composées de subventions pour :

- l'opération « Intracting » en provenance du fonds vert, du FNCCR SDAL et le solde de la Sorégie/SEV pour 320 k€
- Le Fonds Chaleur en provenance de l'ADEME (110 k€),
- Le financement du PLU, du plan Canopée et la mise en œuvre d'action de prévention des inondations d'un montant total de 322 k€

Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire – Vision globale

En cumulé, l'axe "Le rayonnement sur tout le territoire" s'élève à 59,3 M€ en dépenses et 6,2 M€ en recettes afin de poursuivre la feuille de route du mandat 2021-2026 :

Le Rayonnement sur tout le territoire	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Total Fonctionnement	42 839 K€	42 815 K€	4 709 K€	5 186 K€
<i>Dont Ressources Humaines</i>	24 718 K€	24 764 K€	0 K€	0 K€
<i>Dont Services supports</i>	6 587 K€	6 430 K€	524 K€	533 K€
Fonctionnement dépenses directes (hors RH & Services supports)	11 534 K€	11 621 K€	4 185 K€	4 653 K€
Total Investissement	18 277 K€	16 492 K€	420 K€	1 035 K€
TOTAL	61 116 K€	59 308 K€	5 129 K€	6 221 K€

Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire – Vision détaillée

La section de fonctionnement de l'axe « Le rayonnement sur tout le territoire » est déclinée en 3 actions politiques :

- Le patrimoine culturel
- Aides au tourisme
- Le sport

1.3. Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement propres aux actions (hors masse salariale et fonctions supports) sont en hausse de + 0,8 % (+ 87 k€).

Le Rayonnement sur tout le territoire	Dépenses		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Le patrimoine culturel	6 550 K€	6 441 K€	-109 K€	-1,7%
Aides au tourisme	2 528 K€	2 600 K€	72 K€	2,8%
Le sport au service de la citoyenneté	2 456 K€	2 579 K€	123 K€	5,0%
Total général	11 534 K€	11 621 K€	87 K€	0,8%

Le Rayonnement sur tout le territoire	Recettes		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Le patrimoine culturel	1 076 K€	1 151 K€	76 K€	7,0%
Aides au tourisme	2 000 K€	2 015 K€	15 K€	
Le sport au service de la citoyenneté	1 109 K€	1 487 K€	378 K€	34,1%
Total général	4 185 K€	4 653 K€	469 K€	11,2%

Une politique sportive ambitieuse au service de tous

Un budget de 7,6 M€ (dont 2,6 M€ pour le fonctionnement, hors masse salariale et fonctions supports et 5,0 M€ pour les investissements) est dédié à la politique « sports ».

- Garantir l'accès de toutes et tous à une diversité des pratiques sportives,
- Co-construire les politiques sportives avec les acteurs du territoire pour améliorer l'adéquation avec l'évolution des pratiques et sortir de l'image de gestionnaire d'équipements,
- Inscrire le sport, notamment à travers les équipements et les manifestations, comme un levier de développement des politiques publiques de la collectivité,
- Porter une dynamique sportive de territoire via la valorisation des activités pour créer une véritable identité de Grand Poitiers.

Les frais consacrés aux équipements sportifs (autres que la masse salariale et les services supports) représentent 970 k€, dont 159 k€ pour le centre équestre, 358 k€ pour l'ensemble des piscines communautaires, 278 k€ pour les gymnases et stades...

Les subventions accordées au tissu associatif sportif sont en hausse de 15 %, soit 890 k€ contre 760 k€ au budget primitif 2024. Cependant dans l'année 2024, le montant versé a été de 850 k€.

Le maintien des évènements sportifs récurrents

Grand Poitiers continue de renforcer la dynamique sportive sur son territoire à travers des initiatives qui touchent l'ensemble des publics. Qu'il s'agisse du soutien aux événements emblématiques, de l'accompagnement au sport de haut niveau, la collectivité affirme que le sport et le développement durable sont indissociables pour construire un avenir résilient, inclusif et structurant.

L'année 2025 s'annonce tout aussi marquante que 2024, avec des rendez-vous sportifs d'envergure, notamment l'accueil d'une arrivée et d'un départ du Tour de France Femmes. Cet événement international s'accompagne d'initiatives structurantes :

- la Dictée du Tour, organisée le 28 mars, qui associe culture et sport dans une démarche ludique et éducative,
- la Fête du Tour, les 24 et 25 mai 2025, dans le cadre du "Mois de Mai à Vélo", mobilisant les acteurs autour de la promotion de la mobilité douce. En célébrant le vélo comme un outil de loisir, de sport et de transport écologique, Grand Poitiers renforce son engagement en faveur d'un territoire plus durable,
- un programme estival d'animations sportives, inspiré par l'esprit du Tour de France. Ces activités accessibles à tous les publics, visent à encourager la pratique régulière d'une activité physique tout en créant des moments de convivialité et de partage. Ce programme estival s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé et du bien-être, en incitant chacun à adopter un mode de vie actif et équilibré,
- le programme "Savoir Rouler", intégré au plan Vélo et Mobilités Actives, qui ambitionne de tripler l'usage du vélo en France. Au-delà de l'aspect sportif, cette initiative encourage des modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement, tout en initiant les jeunes à une pratique sécurisée et régulière du vélo (235 élèves touchés).

Grand Poitiers va accompagner le départ d'une des étapes du Tour de France féminin fin juillet 2025. Le budget prévu pour ce rendez-vous sportif incontournable est de 270 k€. Il comprend le ticket d'entrée pour l'accueil de cette manifestation, tous les frais relatifs à la sécurisation du parcours, au nettoyage, au gardiennage et également un budget pour l'animation de cet événement.

La politique sportive de Grand Poitiers s'illustre également par son soutien indéfectible aux grands événements locaux, véritables piliers de l'animation du territoire et de son rayonnement. Des manifestations d'envergure, telles que le Tour Poitou-Charentes (TPC), le Marathon ou l'Urban Trail, transcendent la simple dimension sportive. Ils sont des vecteurs de cohésion sociale, des occasions de rassembler les générations et les communautés autour de valeurs communes : le goût de l'effort, le fair-play, la solidarité et la fierté d'appartenir à un territoire dynamique et accueillant. En investissant dans ces manifestations, Grand Poitiers affirme son ambition de faire du sport un levier essentiel de bien-être, de lien social et de rayonnement territorial.

Agir en faveur de la prévention des noyades en milieu scolaire : une priorité pour Grand Poitiers

Dans le cadre de la prévention des noyades, Grand Poitiers renforce ses actions avec des initiatives adaptées aux plus jeunes, comme les classes bleues destinées aux enfants de moins de 6 ans. En sensibilisant les plus jeunes à l'eau et en leur enseignant les bases de la natation, la collectivité répond à une problématique nationale : entre juin et août 2024, la France a recensé 983 noyades, dont 32 % concernaient des enfants de moins de 6 ans. Cet engagement traduit la volonté de Grand Poitiers d'assurer une familiarisation précoce avec le milieu aquatique, essentielle pour réduire les risques. La poursuite et le développement de ce dispositif vient en complément du dispositif « savoir nager » touchant 3050 élèves par an.

Soutien de tous les acteurs sportifs du territoire dans un objectif de développement durable.

Grand Poitiers s'inscrit résolument dans une démarche innovante et ambitieuse pour accompagner et valoriser les associations sportives de haut niveau. En 2025, les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), instaurées dès le second semestre 2024, témoignent de cet engagement. Avec une enveloppe financière renforcée à hauteur de 133 k€, ces conventions visent à soutenir les clubs dans leur structuration, leur développement sportif social et éducatif, mais également à les encourager à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement.

Au cœur de cette stratégie, le dispositif Acteurs engagés, déployé en partenariat avec l'ADEME, joue un rôle central. Ce programme accompagne les clubs sportifs dans leur transition écologique en les sensibilisant aux enjeux environnementaux et en leur fournissant des outils concrets pour réduire leur empreinte carbone.

Grand Poitiers souhaite ainsi faire du sport un levier pour accélérer la prise de conscience environnementale. Le sport par sa capacité à fédérer et mobiliser, devient un vecteur idéal pour promouvoir des valeurs de respect, de solidarité et de préservation de notre environnement.

Le niveau des recettes de fonctionnement attendu sur les équipements sportifs en 2025 est de 1 487 k€. Une augmentation des tarifs des équipements sportifs de 2,5% a été actée. Les recettes des piscines sont estimées à 517 k€, celles de la patinoire à 267 k€, le centre équestre pour 350k€ et 110 k€ pour le pôle sportif Mélusin.

Le rayonnement culturel

Un budget de 16,6 M€ (6,4 M€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports et 10,2 de crédits d'investissement) est consacré à la poursuite de la feuille de route de début de mandat :

- Garantir la qualité du service public artistique et culturel sur le territoire pour favoriser l'épanouissement des habitants,
- Faire de Grand Poitiers un « centre de ressources » pour faciliter l'émergence de projets artistiques et culturels sur le territoire et renforcer le rôle structurant des équipements culturels communautaires sur le territoire,
- Renouveler le dialogue avec les habitants, communes et associations, dans le respect de la diversité du territoire pour renforcer le sentiment d'appartenance à Grand Poitiers,
- Révéler les richesses du territoire dans une logique d'accueil et de convivialité pour renforcer le lien social et contribuer au rayonnement de Grand Poitiers.

Pour cela, la communauté urbaine mène de nombreuses actions d'animation et de valorisation du patrimoine, et accompagne plus fortement le développement d'événements culturels.

Action politique : Action culturelle

Afin d'offrir une programmation diversifiée et élargie à l'ensemble du territoire, Grand Poitiers produit pendant l'été « Itinérance » (97 k€ avec 30 k€ de mécénat de Sorégies soit +10 k€ par rapport à 2024) qui propose des événements gratuits tous les week-ends de la saison estivale. En juillet et août 2025, les communes qui accueilleront cette manifestation sont les suivantes : Saint-Julien l'Ars, Chasseneuil du Poitou, Jaunay-Marigny (Prieuré), Lavoux, Curzay-sur-Vonne, Fontaine-le-Comte, Lusignan, Rouillé, Savigny-l'Evescault.

Le Conservatoire à rayonnement régional est un établissement d'enseignement artistique labellisé par l'Etat (budget de 172 k€ hors masse salariale). A ce titre, il répond à des missions de long terme correspondant à la formation des élèves sur un cursus défini par le ministère de la Culture. Chaque année, le CRR invite des artistes et pédagogues de premier plan pour accompagner les élèves dans une dimension spécifique de leurs parcours au travers des rencontres et/ou des sessions de travail partagés. De même des auteurs, compositeurs et chorégraphes sont sollicités pour faire naître de nouvelles œuvres créées par les élèves et professeurs du Conservatoire. Ces rencontres et master classes donnent lieu à une restitution publique et des événements de grande ampleur au retentissement régional, voire national qui impulsent une forte dimension créative à l'action pédagogique et artistique du Conservatoire.

Le Conservatoire portera des projets spécifiques, multiples et variés, qui irrigueront le territoire de Grand Poitiers répondant à ses missions de rayonnement à l'échelle locale, régionale. La saison de concerts « Prima la Musica », poursuit sa mission de découvertes ou de revisite de répertoires, et met à l'honneur la transversalité entre culture savante, culture urbaine ou traditionnelle. Le festival Vox Musica du Prieuré se recentre depuis 2023 sur une édition plus étoffée en avril avec une journée supplémentaire programmée début octobre. Les deux festivals Ecoutez Voir ! sur les quartiers des 3 Cités et Poitiers Sud se dérouleront, toujours avec l'ensemble des acteurs de chaque territoire, pour une programmation au plus près des publics et en lien avec la formation des élèves. Les partenariats restent nombreux (avec le Pôle Aliénor d'enseignement supérieur, les médiathèques, les maisons de quartiers, le TAP, le Centre Dramatique Nouvelle Aquitaine, le Brass Band de la Vienne...).

Les partenariats avec l'Education nationale, le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) et les structures de diffusion permettent au CRR d'être largement présent sur Grand Poitiers. De nombreuses activités de diffusion seront décentralisées sur le territoire de la communauté urbaine (orchestres symphoniques à Lusignan, à Chauvigny, à Chasseneuil ...).

Les recettes du conservatoire s'élèvent à 740 k€ en 2025, dont 400 k€ de redevances versées par les usagers et 324 k€ de participation du Ministère de la Culture et 14 k€ versés par le Département.

Les Beaux-arts, école d'arts plastiques (budget de 62 k€ hors masse salariale) invite chaque année des artistes pour accompagner des élèves par des rencontres et/ou des sessions de travail partagés.

Les partenariats, comme évoqués plus haut, sont nombreux : Maisons de quartiers, Centre socioculturel, Hôpital Laborit, plusieurs IME (Institut Médico-Educatif), EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) ...

Des actions en matière d'enseignements artistiques pour les arts plastiques sont également déployées sur le territoire par les Beaux-Arts. Les recettes des Beaux-arts sont prévues à hauteur de 105 k€ en 2025.

Grand Poitiers poursuit également une politique volontariste en faveur du développement de la lecture publique et d'un équilibre de l'offre sur le territoire. Le budget de **la Médiathèque** pour 2025 est de 600 k€ hors masse salariale. Les recettes liées à la Médiathèque sont de 159 k€ dont 65 k€ de recettes liées aux abonnements. La Dotation générale de décentralisation au titre des médiathèques s'élève 37 k€. Les autres recettes sont des participations de la Bibliothèque Nationale de France (24 k€), et des participations de la Ville de Châtellerauld et de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre, respectivement, de l'intervention au Centre pénitentiaire et des ludothèques.

Conservation et diffusion des patrimoines

Grand Poitiers est riche de son histoire multiple et de la diversité du patrimoine qui en résulte.

Le Label « Ville et Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministère de la Culture aux collectivités et à leurs groupements qui possèdent un patrimoine remarquable et s'engagent à le valoriser dans toute sa diversité, depuis les vestiges antiques jusqu'à l'architecture du XXIème siècle.

Chaque année, une programmation des visites et découvertes du patrimoine est proposée par Grand Poitiers. Différents concepts de visites sont proposés en fonction des publics et des temps de loisirs dont les visites en duo. Proposées en partenariat avec d'autres services, structures culturelles et patrimoniales ou socio-culturelles, les visites en duo permettent de mettre en regard le patrimoine de Grand Poitiers avec une collection patrimoniale (objets d'art, archives...), les usages d'un édifice, l'histoire d'un site...

En 2025, de nouveaux partenariats seront établis pour développer les visites en duo sur le territoire de Grand Poitiers et permettre une découverte des communes par le biais des grandes thématiques transversales inscrites dans la nouvelle convention Ville et Pays d'art et d'histoire (le vitrail, les histoires et légendes...) notamment avec le musée du Vitrail à Curzay-sur-Vonne ou l'association Les Lusignan et Mélusine à Lusignan. La billetterie des visites du patrimoine rapporte 7 k€ et des subventions de l'Etat et de la région sont prévues pour 40 k€.

Musée du Vitrail :

Le Musée du Vitrail (32 k€) est un des acteurs culturels du territoire de la communauté urbaine et un lieu de diffusion et de valorisation des métiers d'art de la région Nouvelle-Aquitaine. La spécificité du site est d'avoir un musée dont le fonctionnement est saisonnier et un atelier, ouvert toute l'année, dédié à la pratique artistique. A l'atelier, un programme d'animations tout public (enfants, familles, adultes) est proposé à travers différentes pratiques artistiques : ateliers de verres collés dès 3 ans ; ateliers de découpe dès 9 ans et adultes. L'année 2025, sera marquée par l'exposition temporaire sur les vitraux Tiffany. Les recettes attendues au musée du Vitrail en 2025 sont de 25 k€.

Expression artistique

La politique culturelle de Grand Poitiers est enrichie grâce au soutien d'équipements culturels structurants, dont le TAP (maintien de la subvention à 2 163 k€), l'Espace Mendès-France (1 872 k€ montant de la subvention) ou des associations culturelles comme Poitiers Film Festival (175 k€), afin de contribuer à la présence artistique et culturelle sur le territoire.

Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI)

Concernant l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image constituée sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), Grand Poitiers maintient la contribution annuelle, inscrite dans les statuts de l'EPCC pour un montant de 850 k€.

Aides au Tourisme

Aides au tourisme pour le rayonnement de Grand Poitiers

Le tourisme, un secteur d'activités important pour le rayonnement de Grand Poitiers, avec un budget en 2025 de 2,7 M€ (2,6 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement) afin de poursuivre la feuille de route de début de mandat :

- Révéler les pépites à travers des parcours « clé en main » de qualité pour développer une offre touristique basée sur la qualité de l'accueil à l'échelle du territoire
- Renouveler le dialogue avec l'ensemble des acteurs et des partenaires pour faire émerger des projets structurants sur le territoire
- Inscrire l'écologie au cœur des actions touristiques pour développer un tourisme responsable et durable
- Accompagner les filières pour créer de nouveaux emplois non délocalisables et développer les métiers de demain.

En matière de fonctionnement la principale dépense (2,0 M€) concerne le reversement de la Taxe de séjour à l'office du Tourisme pour le développement d'une offre touristique plurielle Nature-sport-Loisirs en milieu rural, basée sur l'itinérance à l'échelle du territoire avec le développement du label clef verte.

Aussi, en dehors de l'office du tourisme Grand Poitiers poursuit la mise en place d'autres partenariats :

- Autour du patrimoine Culturel avec différents acteurs (23,5k€) : le Vélorail, les grottes de la Norée, les Géants du ciel, la Base de La Puye....
- Dans le cadre du tourisme d'affaire (Vienne affaire, Etudes prospectives sur le Parc des expositions et sur la structuration d'une destination affaires et rencontres professionnelles ...)
- Avec les territoires (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristique (ACTT), Tourisme durable et responsable, mobilités douces, aménagements...) afin de développer une offre structurée à l'échelle du territoire
- En insufflant une nouvelle dynamique et en confortant le rayonnement de Grand Poitiers par les événements accueillis, organisés (Salon de la Gastronomie, Foire Expo, ...) ou soutenus (Ferme s'invite, Gamer Assembly-CLIPP, Salon de l'étudiant, ...) dans les différents équipements qui contribuent au dynamisme du territoire, à son économie en ciblant des filières prioritaires.

1.4. Les dépenses et les recettes d'investissement

Dépenses

Au BP 2025, les dépenses d'investissement affectées à l'axe "Le rayonnement sur tout le territoire" s'élèvent à 16,5 M€ :

Dépenses : Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire	CP 2025 initiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 initiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
2000 - Equipements et matériels culturels - Investissement courant	747 K€	610 K€	-18%	-137 K€	3 766 K€	3 524 K€	-6%	-242 K€
2001 - Ecole Européenne Supérieure de l'Image	8 203 K€	7 850 K€	-4%	-353 K€	16 293 K€	16 293 K€	0%	0 K€
2002 - CRR Couronnières dont E veil	550 K€	208 K€	-62%	-342 K€	3 689 K€	3 689 K€	0%	0 K€
2003 - Antenne CRR Migné Auxances	400 K€	200 K€	-50%	-200 K€	1 800 K€	1 800 K€	0%	0 K€
2004 - Locaux Beaux Arts Poitiers	0 K€	0 K€		0 K€	970 K€	970 K€	0%	0 K€
2005 - Scénographie du CIAP au sein du Palais	0 K€	0 K€		0 K€	500 K€	500 K€	0%	0 K€
2006 - La Fontaine Ludothèque Poitiers	0 K€	10 K€		10 K€	485 K€	485 K€	0%	0 K€
2007 - Soutien aux associations culturelles	15 K€	30 K€	100%	15 K€	250 K€	310 K€	24%	60 K€
2010 - Médiathèques - Investissement courant	193 K€	193 K€	0%	0 K€	1 319 K€	1 280 K€	-3%	-40 K€
2020 - Consenatoire et écoles de musique - Investissement courant	79 K€	98 K€	24%	19 K€	570 K€	589 K€	3%	19 K€
2101 - Quartier de la Gare - Etudes et équipements	3 000 K€	1 200 K€	-60%	-1 800 K€	17 060 K€	11 932 K€	-30%	-5 128 K€
2201 - Quartier du Palais	970 K€	970 K€	0%	0 K€	4 850 K€	4 850 K€	0%	0 K€
2300 - Equipements et matériels sportifs - Investissement courant	858 K€	1 460 K€	70%	602 K€	7 791 K€	7 791 K€	0%	0 K€
2301 - Centre aquatique et piscines	3 086 K€	2 750 K€	-11%	-336 K€	15 943 K€	15 943 K€	0%	0 K€
2302 - Salle Lawson Body Poitiers	0 K€	100 K€		100 K€	3 000 K€	3 000 K€	0%	0 K€
2303 - Arena	0 K€	0 K€		0 K€	1 500 K€	1 500 K€	0%	0 K€
2304 - Vestiaires stade E cluzelles Chasseneuil	340 K€	540 K€	59%	200 K€	1 546 K€	1 444 K€	-7%	-102 K€
2305 - Gymnase Montamisé	0 K€	0 K€		0 K€	1 000 K€	1 000 K€	0%	0 K€
2306 - Gymnase Ecluzelles Chasseneuil	0 K€	0 K€		0 K€	800 K€	800 K€	0%	0 K€
2307 - Gymnase Bois d'Amour	0 K€	0 K€		0 K€	650 K€	650 K€	0%	0 K€
2308 - Terrains synthétiques	150 K€	111 K€	-26%	-39 K€	1 300 K€	1 300 K€	0%	0 K€
2309 - Vestiaires Mignaloux	47 K€	68 K€	46%	21 K€	1 175 K€	1 178 K€	0%	3 K€
2400 - TOURISME - Investissements courants (HT)	30 K€	25 K€	-17%	-5 K€	182 K€	209 K€	15%	27 K€
2401 - Vélorail - Travaux sur les ouvrages d'art et subventions au délégataire (HT)	3 K€	9 K€	200%	6 K€	343 K€	338 K€	-2%	-6 K€
2402 - Géant du Ciel - Travaux sur toiture et scène (HT)	120 K€	60 K€	-50%	-60 K€	637 K€	590 K€	-7%	-48 K€
2403 - Animations touristiques (TTC)	24 K€	0 K€		-24 K€	120 K€	120 K€	0%	0 K€
2410 - Base de la Puye - Investissements courants (HT)	20 K€	0 K€	-100%	-20 K€	180 K€	92 K€	-49%	-88 K€
TOTAL	18 836 K€	16 492 K€	-12%	-2 342 K€	87 721 K€	82 176 K€	-6%	-5 544 K€

Recettes

Au BP 2025, les recettes d'investissement affectées à l'axe "Le rayonnement sur tout le territoire" s'élèvent à 1,0 M€ :

Recettes : Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire	BP 2025 (en k€)
2001 - Ecole Européenne Supérieure de l'Image	630 K€
2301 - Centre aquatique et piscines	152 K€
2304 - Vestiaires stade Ecluzelles Chasseneuil	194 K€
2309 - Vestiaires Mignaloux	59 K€
TOTAL	1 035 K€

Le programme d'investissement (crédits de paiement) de 16,5 M€ (en baisse de 2 342 k€ par rapport aux crédits votés en novembre 2024) est porté principalement par :

- les travaux de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image pour près de 50 % (7,8 M€),
- les travaux au Centre Aquatique de la Pépinière (phase 2 et phase 3 partiellement) ainsi que qu'une étude sur la piscine de Bellejouanne (2,7 M€),
- le quartier de la gare à hauteur de 1,2 M€,
- une enveloppe pour les équipements sportifs, soit 1,4 M€

Les recettes d'investissement sont estimées à 1 035 k€, dont 630 k€ de subvention pour l'EESI, 152 k€ pour les travaux effectués au centre aquatique de la Pépinière, le solde de la DSIL pour les vestiaires du stade des Ecluzelles et 59 k€ de fonds de concours de la ville de Mignaloux-Beauvoir.

En 2025, le principal investissement de Grand Poitiers en matière de crédits de paiement est l'EESI pour 7,85 M€. Pour rappel, le projet global est de 16,3 M€. En matière de culture, il est également inscrit 0,6 M€ pour des investissements courants sur le patrimoine culturel de Grand Poitiers.

Poursuite de la modernisation des infrastructures sportives :

Parmi les projets 2025 figurent notamment la réfection des toitures du complexe sportif de Mignaloux-Beauvoir, et l'installation d'éclairages LED dans des gymnases (Champlain), halles de tennis (Devinière), centre équestre de Beauvoir et stades garantissant une réduction significative de la consommation d'énergie. Ces initiatives s'accompagnent entre autres de la rénovation des sols sportifs, essentielle pour assurer la sécurité des pratiquants et prolonger la durée de vie des installations.

Axe 3 – De nouvelles solidarités – Vision globale

Grand Poitiers, malgré le contexte inédit, consacre en 2025, 11,1 M€ de dépenses afin de poursuivre la feuille de route du mandat 2021-2026 :

- Faire de Grand Poitiers, un acteur pilier du lien, de l'animation et de la médiation sociale,
- Garantir l'accès aux droits de chacune et chacun, partout sur le territoire,
- Faciliter l'émergence de projets et initiatives du territoires porteuses d'inclusion et de solidarités,
- Renforcer le partenariat avec les bailleurs pour accélérer la transition énergétique du parc social et améliorer son attractivité,
- Favoriser l'accès au logement pour tous à travers notamment la mise en œuvre et la pérennisation du programme « Logement d'abord »,
- Garantir la mixité sociale, intergénérationnelle et la diversité culturelle dans la durée, au service du parcours résidentiel de l'habitant,
- Mobiliser le logement social comme levier pour l'activité économique et l'insertion,

En cumulé, l'axe 3 "De nouvelles solidarités" s'élève à 11,1 M€ en dépenses et 5,3 M€ en recettes :

De nouvelles solidarités	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Total Fonctionnement	5 258 K€	5 556 K€	1 742 K€	2 013 K€
<i>Dont Ressources Humaines</i>	2 398 K€	2 435 K€	0 K€	0 K€
<i>Dont Services supports</i>	352 K€	420 K€	239 K€	525 K€
Fonctionnement dépenses directes (hors RH & Services supports)	2 509 K€	2 702 K€	1 503 K€	1 488 K€
Total Investissement	6 654 K€	5 541 K€	2 020 K€	3 300 K€
TOTAL	11 912 K€	11 097 K€	3 762 K€	5 313 K€

Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Axe 3 – De nouvelles solidarités – Vision détaillée

La section de fonctionnement de l'axe « Le rayonnement sur tout le territoire » est déclinée en 3 actions politiques :

- Interventions sociales
- Jeunesse
- Logement
- Crèches et garderies

1.5. Les dépenses et les recettes de fonctionnement

De nouvelles solidarités	Dépenses		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Interventions sociales	1 115 K€	1 189 K€	74 K€	6,6%
Jeunesse	431 K€	630 K€	199 K€	46,1%
Logement	719 K€	624 K€	-95 K€	-13,3%
Crèches et garderies	243 K€	259 K€	16 K€	6,6%
Total général	2 509 K€	2 702 K€	193 K€	7,7%

De nouvelles solidarités	Recettes		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Interventions sociales	143 K€	135 K€	-9 K€	-6,0%
Jeunesse	430 K€	364 K€	-65 K€	-15,2%
Logement	52 K€	50 K€	-2 K€	-3,5%
Crèches et garderies	878 K€	939 K€	61 K€	6,9%
Total général	1 503 K€	1 488 K€	-15 K€	-1,0%

Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Interventions sociales

Un budget de 1 189 k€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports est consacré à la poursuite de la feuille de route de cette action politique.

L'ambition de Grand Poitiers pour la médiation sociale

Grand Poitiers est depuis de nombreuses années impliquée dans un dispositif de médiation sociale. A la faveur d'une réflexion menée conjointement avec plusieurs partenaires (la Ville de Poitiers, Ekidom, Habitat de la Vienne, Vitalis, Poitou Habitat Jeunes), il a été décidé de créer une nouvelle entité chargée de porter ce dispositif. C'est ainsi que le Groupement d'intérêt Public « Collectif Médiation – Grand Poitiers » a vu le jour en fin d'année 2024. Huit médiateurs seront prochainement opérationnels pour intervenir sur les quartiers prioritaires de Grand Poitiers et, par l'intermédiaire du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), les communes de Grand Poitiers pourront bénéficier d'une ingénierie sur les processus de médiation. Ce GIP viendra compléter les actions de prévention de la délinquance déjà soutenues par Grand Poitiers au titre du CISPD. La participation de Grand Poitiers est de 150 k€ en 2025.

Par ailleurs, Grand Poitiers apporte son soutien par le biais d'actions de prévention de la délinquance en subventionnant plusieurs dispositifs et actions portés par des associations du territoire. A ce titre et pour l'année 2025, le montant prévu est de 196 k€ (ADSEA, Ekinox, Visiteurs de prison, Classe relais 86...). En complément, et pour la première fois en 2025, Grand Poitiers participera au dispositif « éducateurs de prévention » sur le quartier prioritaire des 3 Cités pour 25 k€ afin de remettre en place une présence d'éducateur de rue sur le terrain.

L'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage

Il y est consacré 722 k€ de crédits de crédits de fonctionnement pour les actions en faveur de l'accueil des gens du voyage, de la politique de la ville et en faveur de l'égalité femmes hommes ainsi que pour la lutte contre les discriminations. S'agissant de l'accueil des gens du voyage, les dépenses sont concentrées autour de 3 axes :

- La gestion par marché, des équipements dédiés à l'installation des gens du voyage sur le territoire, sur des aires d'accueil et un terrain de grand passage,
- La collecte et le traitement des déchets de ces équipements, ainsi que la collecte et le traitement d'encombrements déposés sur les aires d'accueil ou le TGP occasionnant leur dysfonctionnement
- Le soutien sous forme de subvention à l'association départementale d'accueil des gens du voyage, assurant la domiciliation de voyageurs, l'accompagnement au logement, à la scolarité et à la santé.

En matière de recettes, il est prévu les perceptions de droits de stationnement et de participation à la consommation des fluides sur les équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage (42 k€)

Jeunesse

Animation de la vie sociale

Un budget de 630 k€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports est consacré à la poursuite de la feuille de route de début de mandat. Les crédits de fonctionnement sont consacrés, pour l'essentiel, à l'accompagnement et au soutien de la Maison Pour Tous du Pays Méluzin pour la mise en œuvre du soutien effectif à la gestion des accueils de loisirs de Saint-Sauvant et Lusignan. Dans ce cadre l'enveloppe financière à l'association passe d'une enveloppe de 0,1 M€ à 0,4 M€, la collectivité n'ayant plus la gestion en régie de ces accueils.

Enfin le budget consacré à l'accueil de loisirs Le Monde de Tout le Monde est également en augmentation du fait des réalités tarifaires sur les transports, la restauration et le ménage.

La baisse des recettes (364 k€) contre 430 k€ de prévision en 2024 est liée à l'accompagnement de la gestion des ALSH de Saint-Sauvant et Lusignan par la Maison Pour Tous, les recettes Caf et familles seront donc perçues par l'association. Cependant des recettes complémentaires concernant les mises à disposition de personnel seront perçues afin de neutraliser globalement le transfert.

Le logement

Le soutien à l'amélioration de l'habitat

Un budget de 624 k€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports est consacré à la poursuite de la feuille de route de début de mandat. Les principales dépenses en fonctionnement liées au logement sont de deux ordres :

- Les contrats de prestations intellectuelles pour 183 k€ prévu en 2025 (2 marchés AMO pour les OPAH RU) le montant 2025 est revu légèrement à la hausse pour être au plus juste, en lien avec la croissance du nombre de dossiers
- Les subventions aux associations œuvrant pour l'habitat s'élèvent à 13 K€ (SOLIHA et l'ADIL)

Une prévision de recettes de 50 k€ est inscrite concernant la perception de l'ingénierie des OPAH RU pour l'année 2024.

Accélération du Plan « Logement d'Abord »

0,4 M€ sont réservés aux actions en faveur de la politique du logement d'abord et de la stratégie de peuplement en lien avec la gestion de la demande de logement social. Des crédits sont affectés à la réalisation des actions contractualisées avec l'Etat-DIHAL au titre de la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord sur le territoire de la communauté urbaine pour 273 K€. Ces crédits permettront de lancer ou poursuivre les actions suivantes :

- Plateforme de captation de logements Louez-Positif,
- Poursuite du déploiement du Soliguide,
- Renforcement de l'accompagnement de la rue au logement,
- Financement de l'accueil de jour professionnel.

Des crédits de subventions sont également reconduits pour les projets associatifs œuvrant dans le domaine du logement notamment pour 91 k€. A cela, s'ajoutent des crédits pour 44 k€ correspondant au versement des cotisations en direction du Fonds de Solidarité pour le Logement pour faire face aux difficultés rencontrées par les ménages en situation de précarité renforcée du fait de l'inflation, en direction également de l'association de gestion des fichiers partagés de la demande de logement social - AFIPADE et enfin pour la mise en œuvre d'actions de prévention des expulsions locatives en lien avec les bailleurs sociaux.

Les subventions sont estimées à 93 k€ dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs « territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord » et au titre du Programme National « Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences » par le FSE.

Crèches et garderies

Un budget de 259 k€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports est consacré à la poursuite de la feuille de route de début de mandat.

Cette politique publique a pour mission :

- d'assurer la gestion des établissements communautaires (établissements d'accueil du jeune enfant, relais petite enfance et lieu d'accueil enfants parents),
- de mettre en œuvre des actions d'accompagnement à la parentalité dans le cadre du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP)
- de soutenir par le versement de subventions les structures petite enfance associatives, telles que la crèche "Karabouille" à Dissay (81 k€), et la crèche "La Dorne" à Lusignan (100 k€). Grand Poitiers a en gestion également un Lieu d'accueil Enfant parent (LAEP) associatif animé par l'association « Les Pâtes aux beurres ». (1 k€)

Les recettes sont estimées en hausse de 7 % en raison de la revalorisation de la prestation de service unique (PSU) versée par la CAF de part une prévision de légère augmentation des heures réalisées.

1.6. Les dépenses et les recettes d'investissement

Dépenses

Au BP 2025, les dépenses d'investissement affectées à l'axe "De nouvelles solidarités" s'élèvent à 5,5 M€ :

Dépenses : Axe 3 – De nouvelles solidarités	CP 2025 initiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 initiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
	Titres participations E kidom	0 K€	0 K€		0 K€	4 000 K€	4 000 K€	0%
3000 - Aire accueil - Investissement courant (HT)	40 K€	78 K€	96%	38 K€	338 K€	297 K€	-12%	-41 K€
3001 - Création terrains familiaux de 12 places	150 K€	6 K€	-96%	-144 K€	1 455 K€	122 K€	-92%	-1 334 K€
3002 - Aire accueil Grimaudières	500 K€	113 K€	-77%	-387 K€	1 100 K€	2 499 K€	127%	1 399 K€
3101 - Rénovation - Aides aux privés - Subventions ANAH	2 220 K€	2 300 K€	4%	80 K€	10 829 K€	10 829 K€	0%	0 K€
3102 - Production de logements sociaux neufs - Subventions GP	1 475 K€	1 300 K€		-175 K€	8 498 K€	8 495 K€	0%	-4 K€
3103 - NPNRU Plan directeur et logements	605 K€	548 K€		-57 K€	3 633 K€	3 721 K€	2%	87 K€
3104 - Production de logements sociaux neufs - Subventions Etat	400 K€	900 K€		500 K€	2 690 K€	3 670 K€	36%	980 K€
3105 - OPAH RU - Aides aux privés	150 K€	100 K€	-33%	-50 K€	1 241 K€	1 155 K€	-7%	-86 K€
3106 - Réhabilitation patrimoine bailleurs sociaux	200 K€	56 K€	-72%	-144 K€	1 127 K€	1 127 K€	0%	0 K€
3107 - Mini-projets urbains – Normandie Niemen	0 K€	0 K€		0 K€	890 K€	890 K€	0%	0 K€
3200 - Centre de loisirs - Investissement courant	50 K€	21 K€	-58%	-29 K€	291 K€	269 K€	-8%	-23 K€
3201 - Crèche Karabouille Dissay	0 K€	0 K€		0 K€	1 000 K€	89 K€	-91%	-911 K€
3210 - Crèches - Investissement courant	35 K€	61 K€		26 K€	281 K€	236 K€	-16%	-45 K€
3301 - Soutien aux associations sociales	30 K€	58 K€	93%	28 K€	232 K€	260 K€	12%	28 K€
TOTAL	5 855 K€	5 541 K€	-5%	-314 K€	37 606 K€	37 656 K€	0%	51 K€

Recettes

Au BP 2025, les recettes d'investissement affectées à l'axe "De nouvelles solidarités" s'élèvent à 3,3 M€ :

Recettes : Axe 3 – De nouvelles solidarités	BP 2025 (en k€)
3101 - Rénovation - Aides aux privés - Subventions ANAH	2 300 K€
3102 - Production de logements sociaux neufs - Subventions GP	100 K€
3104 - Production de logements sociaux neufs - Subventions Etat	900 K€
TOTAL	3 300 K€

Le programme d'investissement (crédits de paiement) de 5,5 M€, est porté principalement par la politique de Grand Poitiers en matière de logement. Il est en effet consacré globalement 5 M€ au logement par Grand Poitiers en 2025 pour des opérations de rénovation, de création de logements sociaux neufs,... dont 3,2 M€ sont financés par l'ANAH et l'Etat, le solde, étant pris en charge sur les fonds de Grand Poitiers pour 1,8 M€.

Dans cet axe figure également en 2025 le financement en 2025 de l'aire d'accueil des gens du voyage « les Grimaudières » pour 113 k€ ;

Axe 4 – Vers une transformation de l'économie – Vision globale

En cumulé, l'axe "Vers une transformation de l'économie" s'élève à 13,6 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes :

Vers une transformation de l'économie	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Total Fonctionnement	9 177 K€	9 921 K€	1 512 K€	1 454 K€
<i>Dont Ressources Humaines</i>	1 107 K€	1 915 K€	0 K€	0 K€
<i>Dont Services supports</i>	2 818 K€	2 809 K€	217 K€	217 K€
Fonctionnement dépenses directes (hors RH & Services supports)	5 252 K€	5 197 K€	1 295 K€	1 237 K€
Total Investissement	3 758 K€	3 660 K€	26 K€	351 K€
TOTAL	12 935 K€	13 581 K€	1 538 K€	1 805 K€

Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Axe 4 – Vers une transformation de l'économie – Vision détaillée

La section de fonctionnement de l'axe "Vers une transformation de l'économie" est déclinée en 3 actions politiques :

- Interventions économiques
- Enseignement supérieur
- Actions de coopérations décentralisées

1.7. Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Vers une transformation de l'économie	Dépenses		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Actions de coopérations décentralisées	242 K€	153 K€	-89 K€	-36,6%
Interventions économiques	4 299 K€	4 367 K€	68 K€	1,6%
Enseignement supérieur	711 K€	677 K€	-34 K€	-4,8%
Total général	5 252 K€	5 197 K€	-55 K€	-1,0%

Vers une transformation de l'économie	Recettes		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Actions de coopérations décentralisées	48 K€	156 K€	108 K€	226,4%
Interventions économiques	1 140 K€	986 K€	-154 K€	-13,5%
Enseignement supérieur	108 K€	95 K€	-13 K€	-11,8%
Total général	1 295 K€	1 237 K€	-58 K€	-4,5%

Interventions économiques

Le soutien de l'écosystème créateur d'emplois et la promotion de l'emploi local

Un budget de 7,4 M€ (4 367 k€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports et 3,1 M€ de crédits d'investissement) est consacré à la poursuite de la feuille de route de début de mandat.

L'action économique demeure une priorité majeure de Grand Poitiers pour un développement économique en cohérence avec les enjeux de transitions. Il est prévu 3,8 M€ pour le versement de subventions du secteur économique, 274 k€ à des prestations de services et 108 k€ à des opérations d'aménagement qui concernent l'entretien des espaces verts et le fauchage des ZI-ZAE.

Les transitions, les enjeux nouveaux et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2025. La refonte des aides économiques de Grand Poitiers en lien avec le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) voté par la Région en 2023, la feuille de route régionale Néoterra et le dispositif Acteurs Engagés de Grand Poitiers, permet un soutien aux entreprises.

Grand Poitiers continuera, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, à renforcer sa présence pour répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'année 2025 sera marquée par le développement de nouveaux projets, impulsés en 2024 :

- la mise en place de l'antenne à Poitiers de l'école de la deuxième chance permettant l'accompagnement de jeunes vers l'emploi et la formation. Le budget consacré en 2025 sera de 90 k€,
- l'étude de densification foncière sur la zone d'activités de Chasseneuil du Poitou, qui permettra de réaliser un diagnostic pour optimiser foncièrement la zone d'activités,
- l'étude sur le biopôle pour développer l'offre sur une des filières stratégiques Biologie-Santé.

Grand Poitiers maintient son engagement dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi à travers le soutien aux structures de l'ESS, l'organisation d'événementiels et le suivi de parcours d'insertion via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Ces actions d'accompagnement permettent de répondre aux besoins des communes et de leurs habitants. D'autres initiatives continuent sur tout le territoire : Semaine de l'emploi, les actions de proximité avec la MLI et France Travail, les aides au recrutement...

En 2025, l'ingénierie des « clauses sociales » continue dans la collectivité pour ses propres marchés et pour les marchés des autres donneurs d'ordre du territoire qui souhaitent promouvoir l'emploi.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) et aux nouvelles formes d'emploi constituent un axe fort de la politique économique avec la feuille de route ESS votée en 2022 qui se poursuit. Le développement d'initiatives locales comme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur plusieurs territoires de Grand Poitiers, l'accompagnement des coopératives d'activités et d'emplois, des structures d'insertion et des tiers-lieux se poursuit en 2025.

Dans le cadre de ses missions d'animation économique territoriale, Grand Poitiers accompagne, collabore et soutient les acteurs, clusters, filières, pôles de compétences notamment autour des filières Santé, transition écologique (nouvelles technologies dédiées au développement durable), numérique et ludoéducatif/Jeu.

Le soutien aux acteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation permet l'accompagnement à la création d'entreprises depuis l'ante-crédation jusqu'à la phase de maturité des projets et leur capacité à se développer de façon pérenne sur le territoire. Grand Poitiers soutient notamment les structures suivantes Capee, ADIE, Néoloji, SPN, ADI Nouvelle-Aquitaine, Initiative Vienne, POP incub, ...). Compte tenu des contraintes financières actuelles, Grand Poitiers a réduit ses soutiens budgétaires de 74 k€ en 2025, soit une baisse d'un peu plus de 2%.

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des hôtels d'entreprises de Grand Poitiers.

Par ailleurs, Grand Poitiers poursuit l'organisation ou l'appui à l'organisation d'événements en faveur de l'entrepreneuriat pour tous avec un renforcement vers les étudiants, les entrepreneuses, les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les recettes liées aux interventions économiques correspondent en grande partie au PLIE pour 860k€ ainsi qu'aux recettes relatives aux loyers notamment pour la mission locale d'insertion. A ce titre, le plan de financement de la convention de subvention globale FSE+ pour la période 2022-2027 a été signé pendant l'été 2023 avec l'Etat. Les crédits FSE+ octroyés pour l'ensemble de cette période sont de 3,3 M€.

Actions de coopérations décentralisées

Un budget de 153 k€, (uniquement en fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports) est consacré à cette action politique. Les thématiques des projets de coopération internationale portées par Grand Poitiers sont centrées sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Le budget global 2025 connaît une baisse en 2025 principalement dû à la fin du projet FICOL avec Santa Fe (103 k€ en 2025 contre 193 k€ en 2024)

En 2025, les projets de coopération décentralisée, avec des cofinancements obtenus, sont prévus à Hué (Vietnam pour 20 k€ de dépenses), Moundou (Tchad) et Santa Fe (Argentine) sur des projets d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), de conservation du patrimoine, de gestion des déchets et de compensation carbone à la suite de l'outil développé au sein de la collectivité en lien avec Cités Unies France et l'Agence Française de Développement (AFD).

Le projet AFD Santa Fe est un projet sur plusieurs exercices budgétaires dont les remontées de dépenses doivent s'effectuer avant la fin 2025. L'Agence Française de Développement (AFD) a

apporté 70% du budget du projet sur un budget global de près 1 M€. Les différents partenaires apportent les fonds complémentaires soit de manière directe et/ou en valorisation.

Grand Poitiers, en collaboration avec les associations Poitiers Moundou et Initiative Développement à Moundou, soutient les projets autour des déchets, de l'eau et l'assainissement au TCHAD en lien avec la Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) cofinancée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et la ville de Poitiers. Au regard de l'impossibilité de mener une mission au TCHAD fin 2024, il est proposé en 2025 d'accueillir la VSI et des représentants de la commune de Moundou pour l'avancement des projets.

Le projet compensation avec le Vietnam débuté avec le projet Harmonie se poursuit en 2025 en lien avec l'association locale et une association au Vietnam (opération de reforestation et actions de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des élèves des collèges associés). Si la première action, mécénée, a été réalisée avec le collège Jean Monnet de Lusignan en janvier 2024 en partenariat avec l'association Des enfants et des arbres, la proposition sur le territoire de Thua-Thien-Hué, ne peut être réalisée qu'en 2025 avec le report des financements déjà obtenus du MEAE.

Pour les politiques universitaires internationales, il s'agit en 2025 de soutenir les projets menés avec l'université dans le cadre de l'alliance EC2U et de notre convention de partenariat 2022-2026 :

- la seconde participation de Grand Poitiers au Défi EUROPE aux cotés de la ville de Poitiers et l'université de Poitiers pour 10 k€,
- la participation au projet Interreg CHARME autour de la digitalisation du Patrimoine, obtenu en 2024 avec des recettes correspondantes, mise en réseau entre les villes partenaires sur les thématiques culturelles pour un montant de 13 k €.

Les recettes attendues correspondent à :

- 36 k€ pour les projets menés avec l'université dans le cadre de l'alliance EC2U,
- 20 k€ pour le projet au Tchad,
- 100 k€ pour le projet AFD Santa Fe.

L'enseignement supérieur

Le soutien aux acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et de l'innovation

Un budget de 1,3 M€ (677 k€ de fonctionnement hors masse salariale et fonctions supports et 605 k€ de crédits d'investissement) est consacré à la poursuite de la feuille de route de début de mandat.

L'actualisation du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a été adopté le 29 novembre 2024. Fruit d'une riche collaboration entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire (établissements, entreprises et acteurs institutionnels), le Slesri reflète une stratégie partagée articulée autour de 4 ambitions : 1. Un territoire d'expérimentation au service des transitions ; 2. Un territoire d'engagement, d'hospitalité et de bien-vivre pour les étudiants ; 3. Un territoire accessible et enrichi de ses connexions ; 4. Un territoire apprenant au service de l'épanouissement dans sa formation et son métier.

L'année 2025 est la première de l'animation du SLESRI sur l'ensemble des ambitions et sur les 3 filières économiques stratégiques de Grand Poitiers : Jeu/numérique éducatif ; biologie-santé ; transition écologique, l'objectif est de renforcer la mise en réseau des acteurs, d'encourager le développement des projets en lien avec les partenaires et assurer le suivi.

Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche Grand Poitiers poursuit son soutien pour l'accompagnement de projets, colloques, animations scientifiques, cofinancement de thèse, formations, projet de recherche en lien avec les politiques publiques...) notamment avec l'université de Poitiers et sa fondation (360k€), l'Isae-Ensma (50k€), le Campus de Science Po-Poitiers (120 k€), l'école de l'ADN (47k€),

1.8. Les dépenses et les recettes d'investissement

Dépenses

Au BP 2025, les dépenses d'investissement affectées à l'axe "Vers une transformation de l'économie" s'élèvent à 3,7 M€ :

Dépenses : Axe 4 – Vers une transformation de l'économie	CP 2025 initiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 initiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
Prises de participation dans des SCIC	0 k€	0 k€		0 k€	216 k€	160 k€	-26%	-56 k€
Prises de participation dans un fonds d'investissement	0 k€	200 k€		200 k€	0 k€	200 k€		200 k€
Recapitalisation SEP	0 k€	0 k€		0 k€	2 440 k€	2 440 k€	0%	0 k€
Création SPL	0 k€	0 k€		0 k€	300 k€	300 k€	0%	0 k€
4001 - Amélioration des ZAE	1 100 k€	1 100 k€	0%	0 k€	6 888 k€	6 893 k€	0%	6 k€
4002 - Participation ZAC République IV	200 k€	200 k€	0%	0 k€	2 000 k€	2 000 k€	0%	0 k€
4003 - Requalification des friches	0 k€	0 k€		0 k€	1 450 k€	1 450 k€	0%	0 k€
4004 - Acquisitions foncières	100 k€	100 k€	0%	0 k€	824 k€	802 k€	-3%	-22 k€
4101 - Subventions ESRI	1 350 k€	605 k€	-55%	-745 k€	4 910 k€	4 692 k€	-4%	-218 k€
4102 - Aides acteurs économiques, participations capital SCIC et marketing territorial	135 k€	120 k€	-11%	-15 k€	953 k€	946 k€	-1%	-6 k€
4103 - Mais on du Jeu, de l'Es port et du Numérique	70 k€	70 k€	0%	0 k€	300 k€	300 k€	0%	0 k€
4201 - Soutien à l'association TZCLD/EBE	0 k€	18 k€		18 k€	325 k€	325 k€	0%	0 k€
4202 - Soutien à la Mission locale d'insertion du Poitou	0 k€	5 k€		5 k€	300 k€	300 k€	0%	0 k€
4301 - Projet Alimentaire Territorial	182 k€	1 242 k€	582%	1 060 k€	4 192 k€	2 200 k€	-48%	-1 991 k€
TOTAL	3 137 k€	3 660 k€	17%	523 k€	25 096 k€	23 009 k€	-8%	-2 088 k€

Recettes

Au BP 2025, les recettes d'investissement affectées à l'axe "Vers une transformation de l'économie" s'élèvent à 351 k€ :

Recettes : Axe 4 – Vers une transformation de l'économie	BP 2025 (en k€)
4301 - Projet Alimentaire Territorial	351 k€
TOTAL	351 k€

Le programme d'investissement (crédits de paiement) est prévu pour 3,7 M€ dont :

- 1,1 M€ sont consacrés à l'amélioration des zones d'activités : il s'agit d'une enveloppe récurrente dans le budget de Grand Poitiers
- 1,7 M€ au Projet Alimentaire Territorial : cette opération comprend, l'AMO pour la légumerie, l'évaluation et les perspectives du PAT, des fonds de concours pour les projets agricoles des communes et un appel à projet pour la « conserverie mobile »
- 0,6 M€ sont destinés à des partenariats tels que : l'université, l'ENSMA, l'ADN, le projet de pépinière campus Santé de l'Université...
- 0,2 M€ versés dans un fonds d'investissement AquitiGestion

Les recettes d'investissement de 351 k€ correspondent à des subventions attendues dans le cadre du PAT, notamment pour l'AMO de la légumerie.

Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire – Vision globale

En matière de dépenses, les crédits s'élèvent globalement à 41,0 M€ en 2025 pour cet axe (contre 36,7 M€ en 2024).

En matière de recettes, il est envisagé un produit de 7,1 M€ en 2025 en forte hausse par rapport à 2024. C'est la croissance des recettes en matière d'investissement - par nature plus fluctuant - qui explique cette variation. Ainsi 5,2 M€ de recettes sont liées à des fonds de concours et participations des communes et des budgets annexes pour les investissements de voirie.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, passant de 22,0 M€ à 22,7 M€. Le programme d'investissement s'élève à 18,2 M€ en 2025 (contre 14,7 M€). Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Le soutien aux communes et l'action sur le territoire	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Total Fonctionnement	22 045 K€	22 777 K€	1 750 K€	1 444 K€
<i>Dont Ressources Humaines</i>	7 586 K€	7 996 K€	0 K€	0 K€
<i>Dont Services supports</i>	2 780 K€	2 674 K€	358 K€	460 K€
Fonctionnement dépenses directes (hors RH & Services supports)	11 680 K€	12 107 K€	1 392 K€	984 K€
Total Investissement	14 697 K€	18 237 K€	1 577 K€	5 672 K€
TOTAL	36 742 K€	41 014 K€	3 327 K€	7 116 K€

Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire – Vision détaillée

La section de fonctionnement de l'axe "Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire" est déclinée en 2 actions politiques :

- Aménagement urbain
- Prévention et sécurité
- Services urbains

Il n'est pas prévu de crédits 2025 en dépenses dans Services urbains cette année.

1.9. Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Le soutien aux communes et l'action sur le territoire	Dépenses		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Aménagement urbain	3 617 K€	3 896 K€	279 K€	7,7%
Prévention et sécurité	8 062 K€	8 211 K€	148 K€	1,8%
Total général	11 680 K€	12 107 K€	427 K€	3,7%

Le soutien aux communes et l'action sur le territoire	Recettes		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Aménagement urbain	1 330 K€	833 K€	-496 K€	-37,3%
Services urbains	51 K€	151 K€	100 K€	197,6%
Prévention et sécurité	12 K€	0 K€	-12 K€	-100,0%
Total général	1 392 K€	984 K€	-408 K€	-29,3%

Aménagement urbain

La croissance des dépenses s'élève à 279 k€ soit + 7,7 % par rapport au BP 2024. La variation s'explique principalement par l'intégration dans cette action de la participation d'équilibre exceptionnelle au budget annexe parkings et des indemnités dans le cadre du projet du Pont Neuf (0,23 M€). La principale dépense dans cette action politique concerne la politique d'aménagement et d'entretien de la voirie dont le budget – après une hausse significative en 2024 est sanctuarisé en 2025 malgré le contexte pour près de 3,0 M€

L'essentiel des dépenses sera réalisé dans le fonctionnement des Centre De Ressources (CDR) mais aussi au titre des grands marchés d'entretien (fauchage, curage, peinture, panneautage, maintenance des feux).

Le pilotage du patrimoine arboré des communes dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie est poursuivi par l'entretien et le remplacement des arbres d'alignements : il est prévu 347 k€ en fonctionnement en 2025 en légère hausse par rapport à 2024.

Prévention et sécurité

Cette action politique progresse de 148 k€ de 2024 à 2025 du fait de la progression de la contribution au SDIS (7,9 M€ en 2025) qui représente la grande majorité des dépenses.

1.10. Les dépenses et les recettes d'investissement

Dépenses

Au BP 2025, les dépenses d'investissement affectées à l'axe "Soutien aux communes et l'action sur tout le territoire" s'élèvent à 18,2 M€ :

Dépenses : Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire	CP 2025 initiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 initiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
5001 - Information géographique et stratégie de la donnée	200 K€	117 K€	-42%	-83 K€	1 370 K€	1 222 K€	-11%	-149 K€
5002 - Fonds d'aide aux communes	600 K€	500 K€	-17%	-100 K€	1 971 K€	1 971 K€	0%	0 K€
5003 - Schéma Départemental d'Aménagement Numérique	0 K€	0 K€		0 K€	295 K€	294 K€	0%	-1 K€
5101 - Participation grands projets infrastructures	39 K€	150 K€	285%	111 K€	2 217 K€	2 217 K€	0%	0 K€
5102 - Feux tricolores	240 K€	240 K€	0%	0 K€	1 665 K€	1 664 K€	0%	-1 K€
5103 - Voirie GER	1 220 K€	2 400 K€	97%	1 180 K€	3 960 K€	3 833 K€	-3%	-127 K€
Voirie Eclairage public	11 380 K€	14 830 K€	30%	3 449 K€	86 144 K€	90 624 K€	5%	4 481 K€
TOTAL	13 679 K€	18 237 K€	33%	4 557 K€	97 622 K€	101 825 K€	4%	4 203 K€

En 2025, la principale opération (18,2 M€) est « Voirie Eclairage public » : cette ligne regroupe l'ensemble des enveloppes communales de voirie. Elle s'affiche en forte hausse compte tenu notamment du versement de fonds de concours de certaines communes venant ainsi maximiser leur enveloppe.

Dans cet axe figure l'opération « Voirie GER » qui avait été mise en place en 2024 avec notamment sur la durée restante de la PPI : 3 000 k€ sur le gros entretien routier sur l'ensemble des centres de ressources et 660 k€ pour le renouvellement des panneaux de signalisation routière répartis également sur 3 ans (1 000 k€ de GER et 220 k€ de signalétiques). Dans le cadre du BP 2025, il est proposé d'accélérer le gros entretien routier en concentrant l'intégralité de l'enveloppe restante sur 2025 pour 2 400 k€. Cette décision d'investissement stratégique vise à éviter une dégradation trop importante des linéaires de voirie et ainsi réduire les futures dépenses d'entretien de fonctionnement liées à la vétusté. Dans le même temps, le renouvellement de la signalétique sera soldé en 2026.

Au sein, de cet axe, Grand Poitiers a fait le choix de maintenir les fonds de concours à destination des communes et ainsi de ne pas reporter vers ces dernières la contrainte budgétaire. En effet, les communes de Grand Poitiers sont également impactées notamment par la hausse des cotisations patronales. Aussi, le dispositif de fonds de projet de territoire à hauteur de 40 k€ / commune sur le mandat est maintenu. Il est prévu 500 k€ de crédits de paiement en 2025 au regard de l'avancé des projets communaux et des demandes.

Recettes

Au BP 2025, les recettes d'investissement affectées à l'axe "Soutien aux communes et l'action sur tout le territoire" s'élèvent à 5,7 M€ :

Recettes : Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire	BP 2025 (en k€)
5242 - Voirie Eclairage public	5 672 K€
TOTAL	5 672 K€

Il s'agit majoritairement de fonds de concours en provenance des communes afin d'augmenter l'enveloppe voirie mais aussi de fonds de concours de budgets annexes de Grand Poitiers (Mobilités et Assainissement) dans le cadre de l'opération Pont Neuf sur la Ville de Poitiers.

Axe 6 – Pour une administration exemplaire – Vision globale

En matière de dépenses, les crédits s'élèvent globalement à 73,0 M€ en 2025 pour cet axe (contre 71,5 M€ en 2024). En matière de recettes, il est envisagé un produit de 152,9 M€ en 2025, (contre 151,6 M€ en 2024).

Pour une administration exemplaire	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Total Fonctionnement	66 190 K€	68 555 K€	149 908 K€	151 247 K€
<i>Dont Ressources Humaines</i>	39 017 K€	39 682 K€	0 K€	0 K€
<i>Dont charges financières</i>	3 035 K€	3 670 K€		
Fonctionnement dépenses directes (hors RH & Services)	24 138 K€	25 203 K€	149 908 K€	151 247 K€
Total Investissement	5 353 K€	4 451 K€	1 725 K€	1 600 K€
TOTAL	71 543 K€	73 005 K€	151 633 K€	152 847 K€

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, passant de 66,2 M€ à 68,6 M€. Le programme d'investissement s'élève à 4,5 M€ en 2025 (contre 5,4 M€). Seules les dépenses et recettes relatives directement (hors RH et services supports) aux politiques publiques sont présentées ci-dessous.

Axe 6 – Pour une administration exemplaire – Vision détaillée

1.11. Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de ce pôle représentent 25,2 M€ en 2025 :

Pour une administration exemplaire	Dépenses		Variation BP 2025/2024	
	BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (en K€)	Evolution (en %)
Pour une administration exemplaire	24 138 K€	25 203 K€	1 065 K€	4,4%
Total général	24 138 K€	25 203 K€	1 065 K€	4,4%

Ces dépenses de fonctionnement concernent principalement les dépenses ne pouvant pas être affectées à un axe comme les attributions de compensation versées par Grand Poitiers aux communes membres, les dégrèvements de fiscalité ou encore les dépenses imprévues. Les dépenses progressent de + 1,07 M€ en 2025 par rapport à 2024. Les principales explications de ces hausses les dégrèvements de recettes fiscales (+ 0,4 M€), principalement sur la Tascom. Par ailleurs, c'est dans cet axe que les dépenses concernant les licences de logiciels ont été basculées en fonctionnement (+ 0,6 M€) ainsi que la hausse sur les assurances (+ 0,3 M€).

Sans ces éléments, les dépenses de fonctionnement seraient en diminution de 0,3 M€, illustrant les efforts de gestion : la réduction des dépenses en matière de frais de déplacements et de formations,

un moindre recours à l'externalisation pour la réparation des matériels et véhicules, la mutualisation renforcée de l'usage des véhicules, une réduction des dépenses d'affranchissement, de fournitures....

1.12. Les dépenses et les recettes d'investissement

Dépenses

Au BP 2025, les dépenses d'investissement affectées à l'axe "Pour une administration exemplaire" s'élèvent à 4,5 M€ :

Dépenses : Axe 6 – Pour une administration exemplaire	CP 2025 initiaux (conseil de novembre 2024)	BP 2025 (en k€)	Evolution (en %)	Evolution (en k€)	PPI 2022 - 2028 initiale (conseil de novembre 2024)	PPI 2022 - 2028	Evolution (en %)	Evolution (en k€)
6001 - Système d'information numérique	1 300 K€	1 100 K€	-15%	-200 K€	8 994 K€	8 673 K€	-4%	-320 K€
6002 - Matériel de l'administration	560 K€	709 K€	27%	149 K€	3 223 K€	3 246 K€	1%	23 K€
6100 - Locaux autres - Investissement courant	390 K€	200 K€	-49%	-190 K€	2 290 K€	1 915 K€	-16%	-375 K€
6101 - Schéma directeur immobilier	300 K€	17 K€	-94%	-283 K€	865 K€	574 K€	-34%	-291 K€
6200 - Locaux administratifs - Investissement courant	0 K€	0 K€		0 K€	195 K€	195 K€	0%	0 K€
6201 - Hôtel de la Communauté urbaine	500 K€	600 K€	20%	100 K€	3 747 K€	3 550 K€	-5%	-198 K€
6202 - Centre technique communautaire	0 K€	250 K€		250 K€	1 450 K€	1 450 K€	0%	0 K€
6203 - Développement de la fibre	150 K€	70 K€	-53%	-80 K€	1 148 K€	1 146 K€	0%	-2 K€
6301 - Véhicules et matériels	1 202 K€	1 505 K€	25%	303 K€	8 482 K€	8 482 K€	0%	0 K€
TOTAL	4 402 K€	4 451 K€	1%	49 K€	30 394 K€	29 231 K€	-4%	-1 164 K€

Ce montant est globalement stable par rapport aux crédits votés fin 2024. En AP, les crédits sont en diminution de -1,2 M€ du fait d'ajustements sur plusieurs opérations (dont le transfert en fonctionnement de dépenses auparavant en investissement concernant le système d'information numérique). Pour 2025, la principale opération dans cet axe « Pour une administration exemplaire » concerne l'opération « Véhicules et Matériels » pour 1,5 M€. Il s'agit de procéder à l'achat de véhicules et matériels : pour mémoire la stratégie de la collectivité étant de réduire le parc de véhicules (pour économiser en coût d'entretien) en procédant à une plus grande mutualisation des usages, les acquisitions ne concernent que des renouvellements de véhicules.

La deuxième opération concerne le « Système d'information numérique » : les 1,1 M€ sont fléchés pour du renouvellement de matériels, la sécurisation du système d'information (cyber attaque) et la gestion des logiciels utilisés par la collectivité. Les 0,7 M€ de l'opération « Matériel de l'administration » correspondent à des investissements en petits matériels et plus exceptionnellement pour 2025 au renouvellement du matériel de reprographie pour 160 k€. L'acquisition de ce nouveau matériel doit permettre d'améliorer la massification du courrier sortant et ainsi de diminuer les coûts d'affranchissement.

Recettes

Au BP 2025, les recettes d'investissement affectées à l'axe pour une administration exemplaire s'élèvent à 1,6 M€ :

Recettes : Axe 6 – Pour une administration exemplaire	BP 2025 (en k€)
6002 - Matériel de l'administration	1 600 K€
TOTAL	1 600 K€

Il s'agit de remboursement à Grand Poitiers (principalement de la Ville de Poitiers) des équipements mutualisés (véhicules, matériels, informatique...)

VI. LES ECRITURES D'ORDRE ET LES RESULTATS

Sont détaillées ci-après les écritures d'ordre du budget principal avec des équilibres croisés entre :

- le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement,
- les opérations d'ordre de transfert entre section avec des dépenses de fonctionnement égales aux recettes d'investissement,
- les opérations d'ordre de transfert entre section avec des recettes de fonctionnement égales aux dépenses d'investissement,
- des opérations patrimoniales d'investissement en dépenses et en recettes.

Ces écritures sont sans impact budgétaire cumulé.

Enfin l'ensemble du budget est équilibré en intégrant les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement.

Opérations d'ordre - Dépenses fonctionnement		BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
023	Virement vers la section d'investissement	7 213 K€	8 013 K€	800 K€	11%
042	Opérations d'ordres entre section - Dépenses	7 900 K€	10 000 K€	2 100 K€	27%
Total des dépenses d'ordre		15 113 K€	18 013 K€	2 900 K€	19%

Opérations d'ordre - Recettes fonctionnement		BP 2024 (en K€)	BP 2025 (en K€)	Evolution (2024/2025) (en K€)	Evolution (2024/2025) (en %)
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 634 K€	5 331 K€	3 697 K€	226%
042	Opérations d'ordres entre section - Recettes	1 710 K€	2 600 K€	890 K€	52%
Total des recettes d'ordre		3 344 K€	7 931 K€	4 587 K€	137%

Les écritures d'ordre entre sections sont constituées par les dotations aux amortissements (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) d'une part, et de la reprise des subventions ayant financé des biens amortis (recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).

Opérations d'ordre - Dépenses d'investissement		BP 2024	BP 2025	en k€	en %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - Dépenses	1 710 K€	2 600 K€	890 K€	52%
041	Opérations patrimoniales - Dépenses	6 025 K€	17 850 K€	11 825 K€	196%
001	Résultat d'investissement reporté - Dépenses / Déficit	8 803 K€	6 670 K€	-2 134 K€	-24%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 538 K€	27 120 K€	10 581 K€	64%

Opérations d'ordre - Recettes d'investissement		BP 2024	BP 2025	en k€	en %
021	Virement de la section de fonctionnement	7 213 K€	8 013 K€	800 K€	11%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - Recettes	7 900 K€	10 000 K€	2 100 K€	27%
041	Opérations patrimoniales - Recettes	6 025 K€	17 850 K€	11 825 K€	196%
Total des recettes d'ordre d'investissement		21 138 K€	35 863 K€	14 725 K€	70%

Les écritures d'ordre d'investissement et le résultat d'investissement reporté s'élèvent en dépense à 27 120 k€ avec :

- 17 850 k€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041) pour des régularisations comptables d'avance forfaitaire ou encore la mise en place de remboursements anticipés temporaires sur certains prêts,
- 2 600 k€ d'opérations d'ordre (chapitre 040) pour la quote-part de subvention, reprises sur provisions ou encore travaux en régie budgétées en recettes de fonctionnement,

- 6 670 k€ de déficit d'investissement reporté (chapitre 001) couvert par une affectation de crédits en excédent de fonctionnement capitalisé.

En parallèle, les écritures d'ordre d'investissement s'élèvent en recettes à 35 863 k€ avec :

- 17 850 k€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041) pour des régularisations comptables d'avance forfaitaire ou encore la mise en place de remboursements anticipés temporaires sur certains prêts,
- 10 000 k€ d'opérations d'ordre (chapitre 040) pour la dotation aux amortissements et provisions budgétées en dépenses de fonctionnement,
- 8 013 k€ de virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Grand Poitiers
Communauté urbaine

84 rue des Carmélites
86 000 Poitiers

GRAND POITIERS

communauté urbaine